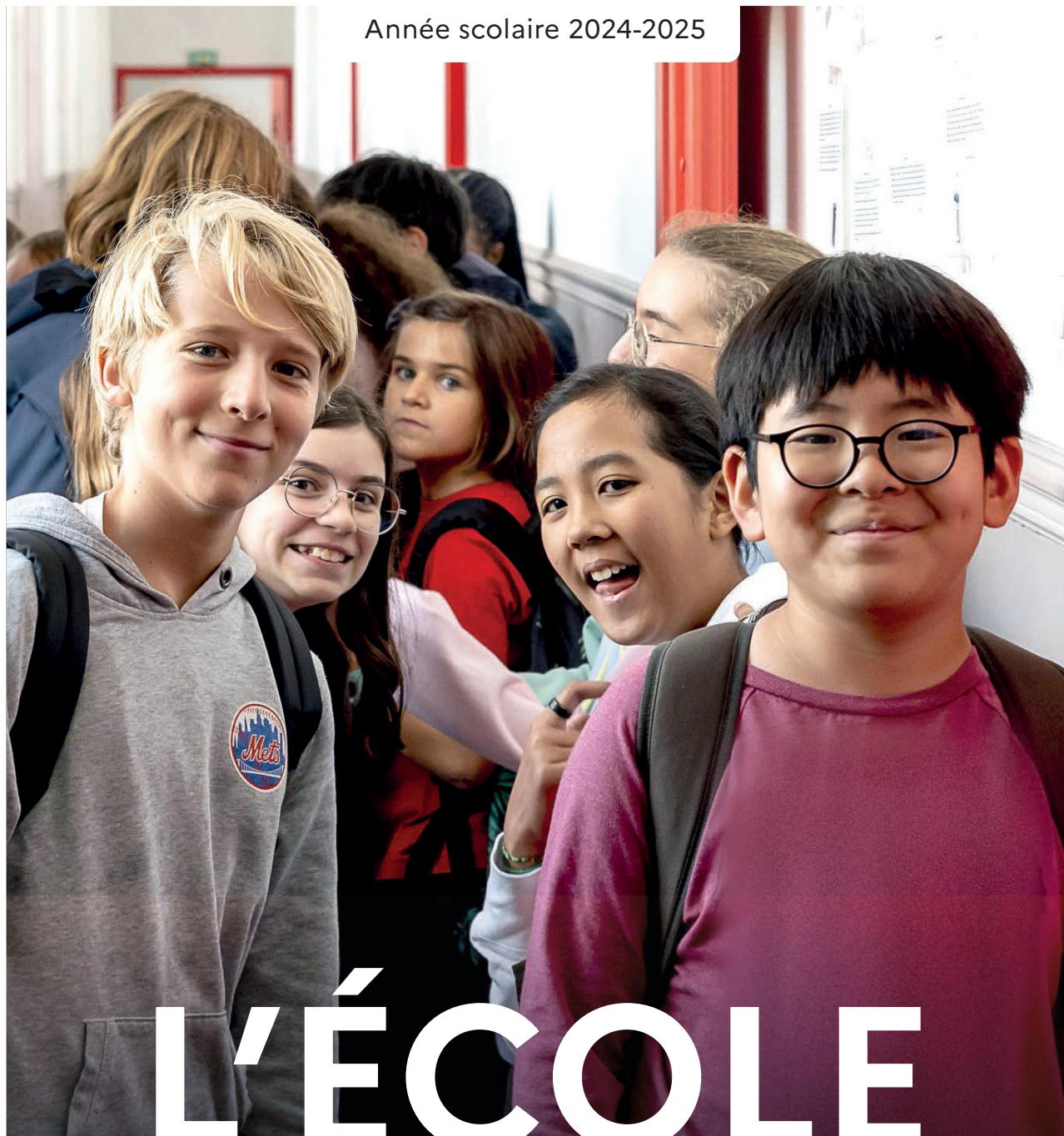




MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Année scolaire 2024-2025



L'ÉCOLE
change la vie !



Édito

© Philippe Devernay - MEN



L'École change la vie !

Chacun d'entre vous a pu l'éprouver personnellement, c'est à l'école que se forgent des parcours, des destins et des personnalités et ce sont ces premières années qui marquent une existence entière. De cette évidence naît une ambition que nous partageons tous pour nos 12 millions d'élèves, leurs parents et bien évidemment pour les 850 000 professeurs prêts à accueillir nos enfants. Nous devons leur offrir le meilleur.

Dans cette perspective qui nous oblige, la rentrée des classes représente toujours un moment singulier. De génération en génération, elle ponctue nos vies. Elle nous renvoie parfois à une certaine nostalgie, mais nous projette toujours vers l'avenir, celui de nos enfants et donc le nôtre. Chaque rentrée impose donc

la même exigence : accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles, leur permettre de s'épanouir, de réussir dans un cadre apaisé. Cela suppose aussi que tous les personnels puissent exercer leur métier en toute confiance et avec les moyens qui le leur permettent.

Préparée depuis plusieurs mois par l'ensemble des personnels de l'éducation nationale, la rentrée scolaire 2024-2025 peut être abordée avec sérénité. Je tiens à remercier vivement l'ensemble des acteurs qui, partout sur le terrain, ont travaillé, avec le sens du service public chevillé au corps, pour permettre une fois de plus à cette rentrée scolaire de se dérouler parfaitement.

Cette rentrée 2024 s'inscrit dans la continuité des grandes réformes engagées au service de la réussite de tous les élèves depuis 2017, que ce soit dans le 1^{er} ou le 2^d degré, dans la filière générale et technologique ou dans la filière professionnelle. Une continuité que je souhaite aussi dans l'esprit de dialogue qui m'est cher et que nous avons mis en place, tous ensemble, depuis plusieurs mois.

Ma priorité est de faire en sorte que l'École soit ce lieu où l'on réussit, où l'on se sent bien, où l'on apprend bien ; peu importe qui l'on est, peu importe d'où l'on vient, peu importe où l'on habite. Chaque enfant a sa place dans l'École de la République.

Pour que les 12 millions d'élèves qui retrouvent les bancs de l'école puissent réussir, l'École doit répondre et s'adapter aux besoins de chacun, en poursuivant résolument un objectif d'égalité des chances et ce, dans un cadre commun indispensable à la cohésion sociale. Car l'École républicaine ne laisse personne au bord du chemin. Cette École pour tous, partout, apaisée, sait conjuguer la réussite scolaire, le bien-être des enfants, leur épanouissement, le développement de leur esprit critique et leur ouverture au monde.

L'École est l'œuvre de ces femmes et de ces hommes, personnels de l'éducation nationale, qui par leur engagement et leur action changent la vie. Avec cette nouvelle année scolaire 2024-2025, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse poursuivra son action pour mieux reconnaître tous les métiers, améliorer la formation de nos professeurs, mieux répondre aux défis de l'attractivité, du recrutement, du remplacement.

Dans le bruit ambiant et les excès d'une société qui n'en manque pas, l'École doit être protégée. Espace de sérénité, elle doit demeurer un sanctuaire républicain, intouchable. Cela passe par la préservation de la laïcité et de la sécurité dans nos établissements. Avec, par exemple, le plan pour la sécurité à l'école et notamment la création de la force mobile scolaire, le Conseil des jeunes de la laïcité, l'expérimentation de la pause numérique, nous donnons à l'École les moyens de faire face.

Alors que la France tout entière a vibré pour les Jeux olympiques et s'apprête à s'enthousiasmer de nouveau pour les Jeux paralympiques, l'École, en 2024, c'est aussi une École héritière des Jeux et de son esprit collectif, une École où le sport, dans sa pratique comme dans ses valeurs, a toute sa place.

Pour changer la vie, l'École doit aussi s'adapter pour toujours mieux répondre aux défis de demain. Une École qui change la vie, c'est aussi une École qui encourage l'esprit d'initiative, les pratiques pédagogiques innovantes, notamment grâce au CNR (Conseil national de la refondation), une École qui prend résolument en main le numérique, une École qui répond pleinement aux enjeux du développement durable. C'est tout cela, l'École de demain, celle que nous continuons de construire, ensemble.

À toutes et tous, je vous souhaite une excellente rentrée !

Nicole Belloubet
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse



Sommaire

Les chiffres clés de l'éducation nationale

p. 6

PARTIE 1

Des élèves qui réussissent

- | | | |
|-----------|--|----------------|
| 1 | Renforcer le parcours des élèves à l'école primaire | p. 10 |
| 2 | Mieux répondre aux besoins de chaque collégien pour le faire progresser
Infographie Évaluer les acquis des élèves tout au long de leur scolarité | p. 12
p. 14 |
| 3 | Consolider la continuité du parcours des lycéens vers le supérieur | p. 16 |
| 4 | Développer la mixité sociale pour garantir l'égalité des chances | p. 18 |
| 5 | Accompagner chaque lycéen professionnel dans ses choix d'avenir | p. 20 |
| 6 | Assurer l'accessibilité de l'école pour tous | p. 22 |
| 7 | Garantir l'accès aux savoirs sur tous les territoires | p. 24 |
| 8 | Soutenir et protéger pour un climat scolaire apaisé
Infographie La lutte contre le harcèlement : une priorité à l'école | p. 26
p. 28 |
| 9 | Favoriser la santé, le bien-être et l'épanouissement de chaque élève
Infographie Développer les compétences psychosociales à l'école | p. 30
p. 32 |
| 10 | Encourager l'activité physique et sportive à l'école | p. 34 |
| 11 | Garantir à tous l'accès à l'éducation artistique et culturelle | p. 36 |

PARTIE 2

Des femmes et des hommes qui changent la vie

- | | | |
|-----------|---|----------------|
| 12 | Mieux reconnaître tous les métiers
Infographie Le Pacte au service de la réussite des élèves | p. 40
p. 42 |
| 13 | Renforcer la politique des ressources humaines | p. 44 |
| 14 | Former les professeurs en continu | p. 46 |
| 15 | Faire vivre les valeurs de la République
Infographie L'égalité professionnelle femmes-hommes : un enjeu majeur pour notre institution | p. 48
p. 50 |
| 16 | Moderniser l'administration
Infographie Transformer les pratiques pédagogiques avec le Conseil national de la refondation | p. 52
p. 54 |

PARTIE 3

Des enjeux qui définissent l'avenir

- | | | |
|-----------|--|-------|
| 17 | Développer les compétences numériques | p. 58 |
| | Infographie Relever les défis de l'intelligence artificielle | p. 60 |
| 18 | Favoriser l'engagement et transmettre les valeurs de la République | p. 62 |
| | Infographie Le Service national universel : l'engagement citoyen des 15-17 ans | p. 64 |
| 19 | Rapprocher l'École du monde du travail | p. 66 |
| 20 | Se mobiliser pour la transition écologique | p. 68 |
| 21 | Promouvoir l'égalité des chances hors des murs de l'école | p. 70 |
| 22 | Encourager la mobilité européenne et internationale | p. 72 |

Les chiffres clés de l'éducation nationale

LES ÉLÈVES

11 914 700

écoliers, collégiens et lycéens⁽¹⁾ soit :

6 273 000

élèves du 1^{er} degré

5 641 700

élèves du 2^d degré

3 396 600
collégiens

2 245 100
lycéens

dont **642 300**
lycéens professionnels

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

58 470

écoles et établissements du 2^d degré⁽²⁾ soit :

47 790
écoles

6 980
collèges

3 700
lycées et Erea*

dont **2 080** lycées qui accueillent
des lycéens professionnels

(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2024. (2) Public et privé sous contrat, rentrée 2024. (3) Année civile 2022, données provisoires. (4) Hors Segpa.
(5) Session 2024, données provisoires.

Les données portent sur la France métropolitaine, les départements et régions d'outre-mer.

* Erea : établissement régional d'enseignement adapté

LES ENSEIGNANTS

851 600

agents de l'éducation nationale
enseignent à des élèves des 1^{er} et 2^d degrés⁽²⁾

LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN⁽³⁾

7 910 €

par élève
du 1^{er} degré

9 520 €

par collégien

11 940 €

par lycéen général
et technologique

13 760 €

par lycéen
professionnel

LA TAILLE DES CLASSES⁽²⁾

PREMIER DEGRÉ

22,1

Nombre moyen
d'élèves par classe
en préélémentaire

21,4

Nombre moyen
d'élèves par classe
en élémentaire
grâce au dédoublement
des classes (23,2 en 2017)

SECOND DEGRÉ

25,8

Nombre moyen d'élèves
par classe dans les
formations en collège⁽⁴⁾

18,1

Nombre moyen d'élèves
par classe dans les
formations professionnelles
en lycée

30,3

Nombre moyen d'élèves
par classe dans les
formations générales et
technologiques en lycée

LES DIPLÔMES⁽⁵⁾

Taux de réussite au **diplôme
national du brevet (DNB)**



85,6 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**



91,4 %

Proportion de **bacheliers**
dans une génération



79,1 %





Partie 1

Des élèves
qui réussissent

1

Renforcer le parcours des élèves à l'école primaire

L'ESSENTIEL

- **De nouvelles évaluations nationales** en CE2 et CM2.
- **Révision en cours de l'ensemble des programmes d'enseignement** des cycles 1, 2 et 3, en vue d'une application à compter de la rentrée 2025.
- **Refonte en cours du socle commun** de connaissances, de compétences et de culture.

À L'ÉCOLE MATERNELLE

À la rentrée 2023, 50 280 élèves de 2 ans étaient scolarisés dans les écoles du service public. Afin d'augmenter le nombre d'élèves bénéficiant de cette première année de scolarisation, **60 nouvelles classes de toute petite section** vont être déployées dans les territoires pour cette rentrée 2024.

En outre, avec l'obligation d'instruction à 3 ans instituée en 2019, l'école maternelle accueille désormais **tous les enfants dès 3 ans**, avec pour objectif de leur garantir l'acquisition des premiers savoirs fondamentaux, notamment les compétences langagières et mathématiques.

Aujourd'hui, **85 % des classes de grande section de l'éducation prioritaire ont des effectifs réduits** (moins de 15 élèves). Cette mesure de dédoublement montre des effets positifs et encourageants au niveau des résultats scolaires.

Dans le cadre du Plan maternelle, les professeurs des écoles vont bénéficier de formations pour s'approprier le nouveau programme du cycle 1 dès sa publication. Ces formations permettront également d'approfondir les usages pédagogiques des différentes ressources à disposition, comme la collection des « Guides fondamentaux pour enseigner » et les fiches d'accompagnement du site Éduscol.

À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

NOUVEAU

De nouvelles évaluations nationales en CE2 et CM2

En septembre 2024, pour mieux suivre les élèves tout au long de leur scolarité, **les professeurs disposent d'évaluations à chacun des niveaux de l'école élémentaire**, avec de nouvelles évaluations nationales instituées en CE2 et CM2. De même nature que celles des autres niveaux, ces évaluations vont aider les professeurs à ajuster leurs interventions pédagogiques pour s'assurer que les élèves maîtrisent les savoirs fondamentaux à la fin de l'école primaire, condition essentielle de leur réussite au collège.

Un nombre limité d'élèves par classe

L'objectif est de limiter à 24 le nombre d'élèves dans les classes de grande section, CP et CE1. En éducation prioritaire, **le dédoublement de toutes les classes de la grande section au CE1 sera effectif cette année**, offrant ainsi aux élèves, sur trois années, des conditions d'apprentissage plus favorables et aux enseignants de meilleures conditions de différenciation pédagogique.

Un accompagnement renforcé des écoles

Les académies continuent d'accompagner spécifiquement les territoires qui concentrent le plus de difficultés, afin de les aider à trouver des leviers de progrès pour leurs élèves. Cet accompagnement se fait à travers un suivi particulier des inspecteurs de l'éducation nationale et des directeurs académiques.

Au niveau national, le ministère soutient à Mayotte et en Guyane la mise en œuvre de plans ambitieux pour consolider la maîtrise de la lecture de tous leurs élèves, notamment en fournissant des manuels pour tous.

DE NOUVEAUX SOCLES PÉDAGOGIQUES

NOUVEAU

De nouveaux programmes de français et de mathématiques

Dans le cadre du choc des savoirs, **de nouveaux programmes de français et de mathématiques destinés aux élèves de la petite section au CE2 seront publiés au début de l'année scolaire 2024-2025**, pour une entrée en vigueur à la rentrée 2025. Dans un souci de clarification, ils précisent les notions que les élèves doivent s'approprier concrètement et qu'ils doivent maîtriser à l'issue de chaque niveau d'enseignement afin de disposer des compétences nécessaires à leur autonomie dans l'écriture, la lecture, le calcul ou la résolution de problèmes.

Ils fixent des contenus précis pour conduire un enseignement efficace et progressif sur l'ensemble de la scolarité respectant la scansion par cycles. Ces nouveaux programmes feront l'objet au cours de l'année scolaire 2024-2025 de ressources nationales (websérie *Regards sur*, livret d'accompagnement) et d'un encadrement de proximité des professeurs par les corps d'inspection et dans le cadre des Plans français et mathématiques.

NOUVEAU

Une refonte du socle de connaissances, de compétences et de culture

Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture sera désormais organisé autour de compétences disciplinaires, de compétences psychosociales et de repères de culture générale (littéraire, artistique, scientifique et technique). Il structurera les programmes construits sur des objectifs annuels et des points d'étape à chaque fin de cycle. Il vise à ce que chaque élève devienne un citoyen engagé au service de l'intérêt général.

FOCUS

L'éducation artistique et culturelle au service de l'apprentissage des savoirs fondamentaux dans le 1^{er} degré

De la maternelle au CM2, la culture est au cœur du parcours scolaire de tous les élèves, au service de l'épanouissement personnel, d'un meilleur climat scolaire et des apprentissages fondamentaux. La musique, la danse, la lecture à voix haute, le jeu de scène, la culture scientifique ou l'éducation à l'image sont autant de domaines et de projets dont peuvent se saisir les professeurs, en lien avec les nombreux partenaires culturels du ministère, pour permettre aux élèves de mieux apprendre à lire, écrire, compter et s'exprimer.

2 Mieux répondre aux besoins de chaque collégien pour le faire progresser

L'ESSENTIEL

Mettre en œuvre le choc des savoirs au collège, avec :

- **de nouvelles évaluations nationales** en français et en mathématiques en 5^e et en 3^e proposées aux établissements volontaires ;
- **des groupes de besoins en français et en mathématiques** pour les élèves de 6^e et de 5^e ;
- **des heures supplémentaires de soutien** pour les collégiens en grande difficulté.

MIEUX IDENTIFIER LES BESOINS DE CHACUN GRÂCE AUX ÉVALUATIONS NATIONALES

NOUVEAU

De nouvelles évaluations nationales en 5^e et en 3^e

Il est essentiel de lutter contre la difficulté scolaire avant qu'elle ne s'installe durablement. C'est pourquoi, sur la base du volontariat, les collèges peuvent proposer ces nouvelles évaluations en complément de celles passées en 6^e et 4^e. Les équipes éducatives disposeront alors **des repères complémentaires et nécessaires** pour mieux suivre et faire progresser chaque élève tout au long du collège.

Des repères pour aider les professeurs

Afin d'aider les professeurs à encore mieux saisir des résultats des élèves aux évaluations nationales, chacun d'eux bénéficiera à la rentrée d'**un bilan personnalisé sur les évaluations**, qui sera partagé avec les parents. Dès novembre 2024, tous les professeurs recevront aussi un tableau de bord présentant les résultats des élèves de leur collège, contextualisés par rapport à ceux du département, de l'académie et au regard des résultats nationaux.

MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE CHAQUE ÉLÈVE

NOUVEAU

Les groupes de besoins en français et en mathématiques en 6^e et en 5^e

Pour permettre à tous les élèves de progresser et amener ainsi chacun au plus haut de ses aptitudes, les enseignements de français et de mathématiques sont organisés en groupes pour les élèves des classes de 6^e et de 5^e. L'enseignement alterne entre des temps en groupes, organisés selon les besoins des élèves et les modalités déterminées par les équipes pédagogiques, et des temps en classe entière (jusqu'à 10 semaines par an). **La composition des groupes évolue en cours d'année** pour tenir compte de la progression des élèves.

Tous les élèves suivent le même programme. Selon les thématiques et les compétences à travailler, ils sont répartis en groupes où l'hétérogénéité est réduite pour faciliter la différenciation pédagogique et les apprentissages.

FOCUS

Des ressources pour la mise en œuvre des groupes de besoins

Sont disponibles sur Éduscol :

- un diaporama pour les chefs d'établissement ;
- un vadémécum pour les équipes éducatives : *Mettre en place les groupes de besoins* ;
- des ressources pédagogiques (progressions concertées, évaluations, séquences et séances) pour accompagner les professeurs.

<https://eduscol.education.fr/4014/les-groupes-en-francais-et-en-mathematiques-en-6e-et-en-5e>

NOUVEAU

Du soutien renforcé

Pour les élèves rencontrant des difficultés plus importantes dans la maîtrise des savoirs fondamentaux, **des heures supplémentaires de soutien** peuvent être proposées, dans la limite de deux heures hebdomadaires.

Un accueil élargi de 8 h à 18 h

S'ils le souhaitent, les collégiens en éducation prioritaire pourront bénéficier d'activités pédagogiques dans le cadre d'un accueil au collège de 8 h à 18 h. **Les activités proposées visent à favoriser leur réussite scolaire et leur épanouissement**, à élargir leurs centres d'intérêt via des ateliers d'accompagnement scolaire, éducatifs, culturels, artistiques et sportifs avant ou après la classe. Une approche globale est privilégiée, qui tient compte des ressources locales afin de proposer une offre éducative variée et de qualité dans un cadre sécurisé, le collège.

FOCUS

Devoirs faits en 2023-2024

- **Plus d'un million d'élèves** ont bénéficié du dispositif, soit 43 % des collégiens des établissements ayant répondu à l'enquête, dont 51 % en éducation prioritaire.
- Grâce à la généralisation de Devoirs faits en 6^e, **plus de 532 000 élèves de 6^e** (soit 90 % des élèves) ont bénéficié du dispositif.

REFORCER L'ENGAGEMENT ET L'AMBITION DES ÉLÈVES

NOUVEAU

Un enseignement moral et civique renforcé

De la 6^e à la 3^e, les heures d'enseignement moral et civique sont désormais clairement identifiées avec **30 minutes hebdomadaires pour chaque niveau**, assurées par les professeurs d'histoire-géographie.

À la rentrée, les élèves de 5^e, et progressivement l'ensemble des élèves de 4^e en 2025, puis de 3^e en 2026, participeront à des projets d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information, et au développement durable. Ces projets pourront donner lieu à des heures d'enseignement dédiées dans la limite de 18 heures annuelles.

Découverte des métiers en 5^e, 4^e et 3^e

Connaître la diversité des métiers, des formations qui y mènent et le fonctionnement du monde du travail sont **des enjeux fondamentaux pour élargir l'ambition des élèves**. C'est pourquoi, depuis la rentrée 2023, les élèves de 5^e, 4^e et 3^e bénéficient d'activités de découverte des métiers, grâce à un horaire dédié et identifié dans leur emploi du temps.

Avec l'appui des régions, de l'Onisep et de tous les partenaires du monde socio-économique, le dispositif est un puissant levier pour renforcer l'accompagnement à l'orientation des élèves et diversifier les parcours de réussite du collège à l'enseignement supérieur.

Évaluer les acquis des élèves tout au long de leur scolarité

QUOI ?

Des évaluations nationales **en français et en mathématiques**

POURQUOI ?

Pour permettre aux enseignants de **mieux répondre aux besoins des élèves**

QUI ?

Tous les élèves, du CP à la 2^{de} ou à la 1^{re} année de CAP,
soit 9 millions d'élèves

COMMENT ?

Sur un **cahier d'exercices** dans le 1^{er} degré et sur **support numérique** dans le 2^d degré

NOUVEAU

Des évaluations nationales pour **les élèves de CE2 et CM2, ainsi qu'en 5^e et 3^e** dans les collèges volontaires

RÉSULTATS

Un **bilan individuel** est partagé avec le professeur, l'élève et sa famille.

NOUVEAU

Envoi individuel à tous les professeurs, dès novembre, des résultats de leurs élèves, mais aussi de leur école, établissement, circonscription, département et académie

ACCOMPAGNEMENT

Les professeurs adaptent leur enseignement aux besoins des élèves.

DANS LE 1^{er} DEGRÉ

- Travail en petit groupe ou aide individualisée
- Pendant la classe ou en dehors (avec l'accord des parents)
- **Vacances apprenantes** pendant les vacances scolaires pour les élèves volontaires

AU COLLÈGE

- **Devoirs faits**, obligatoire en 6^e et pour les élèves volontaires de la 5^e à la 3^e
- **Accompagnement personnalisé** dans la classe en 4^e et en 3^e
- **Vacances apprenantes** pendant les vacances scolaires pour les élèves volontaires

NOUVEAU

- Enseignements de français et de mathématiques **en groupes de besoins en 6^e et en 5^e**
- **Heures de soutien** pour les collégiens les plus en difficulté (dans la limite de 2 heures hebdomadaires supplémentaires)



3 Consolider la continuité du parcours des lycéens vers le supérieur

L'ESSENTIEL

- Fin des correctifs académiques au diplôme national du brevet (DNB) depuis la session 2024.
- Mise en place des premières classes préparatoires à la 2^{de} générale, technologique et professionnelle à la rentrée 2024.
- Projet d'évaluation au lycée, gage de transparence des notes de contrôle continu du cycle terminal.
- Accompagnement des lycéens dans leurs démarches sur Parcoursup.

NOUVEAU

LA CLASSE PRÉPARATOIRE À LA CLASSE DE 2^{de}

À la rentrée 2024, une classe préparatoire à la classe de 2^{de} est mise en place dans au moins un lycée par département. Il peut s'agir, selon la stratégie académique, de lycées généraux et technologiques, professionnels ou polyvalents.

La prépa-2^{de} a vocation à accueillir des élèves admis en 2^{de} générale et technologique ou professionnelle n'ayant pas obtenu le DNB et ayant fait part de leur intérêt pour ce nouveau dispositif.

Elle a pour objectif d'aider les élèves, pendant une année scolaire non renouvelable, à consolider leurs acquis du cycle des approfondissements (cycle 4), visant en particulier les attendus du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle permet également de confirmer l'orientation des élèves et de les préparer à la poursuite dans une classe de 2^{de} sous statut scolaire, en prenant appui sur les contenus de formation délivrés en 2^{de} générale et technologique ou professionnelle. Afin de favoriser la confiance des élèves dans leur réussite au lycée et au baccalauréat, la prépa-2^{de} offre une occasion de mettre en place des projets innovants visant à les remobiliser, laissant une réelle liberté d'organisation aux équipes.

L'orientation en classe de 2^{de} générale et technologique ou professionnelle, qui avait été notifiée à l'élève lorsqu'il était en 3^e, lui est garantie. Ainsi, à l'issue de la prépa-2^{de} suivie en 2024-2025, l'élève retrouvera cette orientation à la rentrée scolaire 2025, sauf s'il souhaite modifier son choix d'origine.

LA TRANSPARENCE DES NOTES DE CONTRÔLE CONTINU

Les moyennes périodiques et annuelles des lycéens occupent une place centrale dans la scolarité en cycle terminal, puisqu'elles concourent à hauteur de 40 % de la certification au baccalauréat de la voie générale et technologique.

Avec la tenue des épreuves terminales de spécialité en juin, leur place au cœur de la procédure d'accès à l'enseignement supérieur s'est trouvée renforcée. L'enjeu d'un contrôle continu de qualité au cycle terminal est donc double : il porte à la fois sur le baccalauréat et sur l'examen des dossiers Parcoursup par les formations de l'enseignement supérieur.

Pour répondre à ce double enjeu, chaque lycée dispose d'un projet d'évaluation. Construit par l'ensemble des enseignants de l'établissement, il rassemble les attendus en termes d'évaluation et définit les modalités d'élaboration des moyennes propres à assurer la qualité et la fiabilité du contrôle continu. Il précise les principes attachés à l'évaluation : forme de l'évaluation (écrite ou orale, à la

maison ou sur table), fréquence des notes, calendrier des évaluations, compétences, appréciations, place respective des bulletins scolaires et du livret scolaire. Les règles appliquées en cas d'absence ou de prise en compte des élèves à besoins particuliers sont également évoquées.

Par sa transmission aux familles, le projet d'évaluation est un gage de transparence et d'équité. Il permet à chaque élève de s'approprier pleinement sa démarche d'apprentissage et de donner du sens aux évaluations organisées par ses professeurs.

LA PLATEFORME PARCOURSUP

Cette année encore, le nombre de lycéens inscrits sur Parcoursup, le nombre de lycéens ayant confirmé un vœu, ainsi que le nombre de formations proposées par la plateforme ont tous trois augmenté. Les bacheliers de la session 2024 qui avaient accepté définitivement une proposition d'un établissement du supérieur ont pu entamer leurs démarches d'inscription dès la publication des résultats en juillet. Les candidats au baccalauréat qui passent des épreuves à la session de remplacement en septembre 2024 et qui ont accepté une proposition d'admission conservent leur place dans la formation jusqu'à la proclamation de leurs résultats.

Depuis le 12 juillet, la phase principale de Parcoursup est close. **La phase complémentaire est ouverte jusqu'au 12 septembre et permet aux candidats sans solution de formuler jusqu'à dix nouveaux vœux** dans les nombreuses formations qui disposent de places disponibles.

Les candidats qui n'ont demandé que des formations sélectives et qui ont eu des réponses défavorables sur l'ensemble de leurs vœux ont pu bénéficier dès le mois de juin d'un accompagnement dans les lycées, les centres d'information et d'orientation et les universités.

Depuis le mois de juillet, **les commissions d'accès à l'enseignement supérieur** travaillent avec les candidats en attente sur tous leurs vœux ou demeurés sans proposition d'admission en phase complémentaire, pour qu'ils puissent redéfinir leur projet en fonction des places disponibles en phase complémentaire, en envisageant parfois une mobilité en dehors de leur académie ou encore en identifiant des formations auxquelles ils n'avaient pas pensé et qui sont en lien avec leur projet d'études.

Afin de donner le plus large choix possible à tous les candidats, le dispositif d'aide à la mobilité Parcoursup est reconduit en 2024. Il permet aux lycéens boursiers qui ont formulé au moins un vœu hors de leur académie de résidence de demander une aide de 500 €, versée directement à la rentrée universitaire.

FOCUS

La fin des correctifs académiques au DNB

Ces correctifs étaient mis en œuvre exclusivement sur le DNB jusqu'à la session 2023. Leur suppression a permis de **redonner au diplôme sa valeur, et aux professeurs leur pleine capacité d'évaluation du niveau atteint.**

Ainsi, **seuls les corrigés et barèmes nationaux sont appliqués pour tous les candidats, sans aucune dérogation académique.** Ces règles permettent d'assurer aux candidats un traitement équitable sur tout le territoire et une évaluation conforme au niveau de leur prestation.

Le cadre du processus de correction et d'évaluation des épreuves terminales de tous les examens scolaires prévoit

une réunion d'entente préalable à la correction des copies des candidats par les correcteurs, professeurs des différentes disciplines concernées.

Cette entente permet de transmettre les éléments de correction définis au niveau national par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

Une commission d'harmonisation se réunit ensuite à l'issue de la correction des copies. Elle vise à identifier et corriger, le cas échéant, les différences substantielles de modalités de correction liées à un correcteur ou un lot de copies. Aucune modification massive des notes n'est possible.

4 Développer la mixité sociale pour garantir l'égalité des chances

L'ESSENTIEL

- Depuis 2021, une politique volontariste est menée pour renforcer la mixité sociale au collège et au lycée :
 - une mesure à portée générale réaffirme la priorité des élèves boursiers dans les dérogations à la sectorisation ;
 - des mesures ciblées contribuent à renforcer l'attractivité des établissements les moins favorisés et à améliorer l'accès des élèves boursiers aux établissements les plus favorisés.
- Trois axes prioritaires sont développés :
 - Garantir l'égalité des chances en développant la mixité sociale et scolaire
 - Agir sur l'affectation des élèves en collège et lycée
 - Enrichir l'offre de formation des établissements les moins favorisés

DIVERSIFIER LA COMPOSITION SOCIALE DES COLLÈGES ET LYCÉES

La mixité sociale entre les établissements et en leur sein garantit la cohésion territoriale et le sentiment d'appartenance à une même société. Dans le cadre d'un **objectif national visant à augmenter de 20 % la mixité sociale dans les établissements scolaires d'ici 2027**, les académies sont appelées à construire un plan d'action.

L'atteinte de cet objectif au sein des collèges et des lycées publics relève de la responsabilité partagée des régions et des départements, compétents en matière de sectorisation, et de l'autorité académique.

En modifiant les secteurs de recrutement

La délimitation équilibrée des secteurs de recrutement des élèves permet d'augmenter la mixité sociale entre les établissements. Les travaux relatifs à la sectorisation exigent de conduire des analyses fines des flux de recrutement des élèves. Une coopération étroite entre l'État et les collectivités est nécessaire dans la détermination des mesures d'accompagnement à mettre en œuvre (enrichissement de l'offre pédagogique, mesures incitatives, prise en charge du transport scolaire, soutien aux élèves, dialogue avec les familles, etc.).

FOCUS

La sectorisation multi-collèges et multi-lycées

Les sectorisations multi-collèges et multi-lycées mises en œuvre dans 25 académies seront développées partout, en concertation avec les collectivités, dès lors qu'elles paraissent pertinentes et adaptées. En complément, l'identification de collèges proches géographiquement mais éloignés socialement doit permettre d'objectiver les écarts de composition sociale, qui peuvent être réduits en agissant de manière concertée et en accord avec tous les acteurs sur l'affectation des élèves.

En mobilisant les établissements d'enseignement privé sous contrat

Dans le respect du libre choix des familles, l'enseignement privé sous contrat doit être pleinement associé à l'objectif de réduction des écarts de mixité sociale et scolaire. C'est donc l'ensemble des réseaux et établissements qui contribue à la démarche conduite au plus près des besoins. Les recteurs initient un dialogue spécifique avec eux et les associent à l'ensemble des travaux menés pour parvenir à la mixité sociale et scolaire dans tous les établissements.

GARANTIR UNE OFFRE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE DANS TOUS LES TERRITOIRES

En articulant mieux entre eux les dispositifs d'égalité des chances

Les académies poursuivront l'accueil et l'accompagnement des élèves boursiers dans tous les collèges et lycées favorisés en renforçant les dispositifs existants tels que les Cordées de la réussite, l'École ouverte, la mobilisation des fonds sociaux, le soutien scolaire, l'aide à l'orientation, le tutorat et le mentorat, etc. En outre, une communication est mise en place à destination des familles pour les inciter à demander une dérogation quand leur enfant est boursier.

NOUVEAU

Dès cette rentrée, **les bourses scolaires sont versées automatiquement aux familles**, sans aucune démarche à réaliser, selon les revenus déclarés à l'administration fiscale.

En renforçant l'attractivité des établissements les moins favorisés

Renforcer l'attractivité des établissements défavorisés en développant l'offre de formation constitue un levier puissant en faveur de la mixité sociale. Des déploiements ont été menés en ce sens et ont déjà permis de réduire les inégalités.

NOUVEAU

Cette démarche se poursuit avec **l'ouverture de sections sportives scolaires** dans les collèges et les lycées (3 713 sections qui accueillent plus de 100 000 élèves) **et de sections internationales**, dont 78 qui sont implantées dans les écoles et les établissements de l'éducation prioritaire.

ASSURER UN PILOTAGE VOLONTAIRE ET PARTAGÉ

En optimisant la procédure d'affectation

Les procédures d'affectation dans les formations contingentées seront harmonisées dans les régions académiques (classes à horaires aménagés, sections internationales, sections sportives scolaires, etc.). Pour ces formations qui ne relèvent pas des règles communes, il est demandé d'inclure impérativement le critère relatif à la valorisation de la mixité sociale dans la procédure de recrutement.

En créant des instances académiques

Pour réunir les conditions concrètes de ce nouvel élan en permettant l'information, la mobilisation et l'implication de tous les acteurs, des instances académiques de dialogue, de concertation et de pilotage de la mixité sociale, présidées par les recteurs, ont été créées. Elles se réunissent au moins deux fois par an et permettent de :

- partager des constats objectivés sur l'état de mixité sociale et scolaire dans les différents territoires ;
- préparer le déploiement d'actions nouvelles ou ayant déjà fait preuve de leur pertinence ;
- évaluer les effets des différentes actions.

Une feuille de route académique doit être élaborée à cet effet.

5 Accompagner chaque lycéen professionnel dans ses choix d'avenir

L'ESSENTIEL

- La réforme des lycées professionnels poursuit son déploiement à la rentrée scolaire 2024, avec notamment une **nouvelle organisation du cycle de formation au baccalauréat professionnel**.
- Elle confirme la place importante du lycée professionnel, voie d'avenir et d'excellence pour les jeunes, en visant les objectifs suivants : **attractivité, parcours choisis, lutte contre le décrochage scolaire, réussite dans la poursuite d'études et l'insertion professionnelle.**

ASSURER UNE MEILLEURE ARTICULATION ENTRE LE LYCÉE PROFESSIONNEL ET SES PARTENAIRES

Un bureau des entreprises pour des partenariats durables

À la fois porte d'entrée pour les partenaires professionnels qui souhaitent travailler avec le lycée professionnel, facilitateur des relations partenariales durables et appui aux élèves en matière de recherche de stage et d'insertion, **le bureau des entreprises est aujourd'hui installé dans chaque lycée professionnel** au service des partenaires, des élèves et des professeurs.

Il fait partie de l'ensemble des actions en faveur de l'attractivité des formations et des métiers, mais aussi de l'information et de l'orientation des élèves menées dès le collège, en lien avec les collectivités régionales et les partenaires professionnels.

Un travail pluriannuel sur l'offre de formation du lycée professionnel

La réforme des lycées professionnels, c'est aussi l'installation d'une nouvelle dynamique pluriannuelle autour de l'offre de formation :

- **un programme de rénovation des diplômes professionnels** avec 35 diplômes rénovés, créés ou abrogés à la rentrée scolaire 2024 dans des secteurs économiques variés, comme l'industrie, le BTP, l'alimentation, l'énergie, le transport, l'environnement ou encore le savoir-faire à la française ;
- **un travail mené dans chaque région pour adapter l'offre de formation professionnelle initiale** : analyse des besoins (compétences/emplois) et des données d'insertion, travail concerté (conseil régional, milieux économiques, autres services de l'État), développement de nouvelles offres sous statut scolaire ou en apprentissage, formation des enseignants en lien avec les partenaires professionnels, etc.

FOCUS

La compétition mondiale Worldskills 2024

Du 10 au 15 septembre 2024, la France accueille le monde entier pour la 47^e édition de la compétition des métiers WorldSkills à Lyon.

Cet événement d'envergure internationale a pour ambition de mettre en valeur l'excellence des savoir-faire de la jeunesse, les formations de la voie professionnelle et la diversité des métiers.

NOUVEAU

Pour la rentrée 2024, c'est notamment :

- **1 896** places en mention complémentaire - certificat de spécialisation ;
- **2 611** places ouvertes vers des métiers ciblés France 2030.

SOUTENIR LE PARCOURS AMBITIEUX DES LYCÉENS PROFESSIONNELS

Une allocation de stage

Depuis la rentrée 2023, chaque période de formation réalisée en milieu professionnel donne lieu à une gratification versée par l'État, pour reconnaître et valoriser les compétences et les savoir-faire professionnels acquis. Ainsi, en fonction du niveau du diplôme et de l'année de formation, chaque lycéen perçoit entre **50 et 100 € par semaine de stage** réalisée. L'allocation représente jusqu'à 875 € pour un élève en CAP en deux ans et 2 100 € pour un élève de baccalauréat professionnel en trois ans.

Des réponses pédagogiques

Renforcement des savoirs fondamentaux, notamment en français et en mathématiques, enseignement en groupes à effectif réduit, mise en place d'enseignements optionnels, ou encore parcours de consolidation possibles en BTS : autant de réponses pédagogiques apportées aux lycéens professionnels pour que le parcours de formation proposé à chacun soit au plus près de ses besoins de formation et de ses ambitions.

Des démarches en faveur de l'insertion

Plusieurs mesures convergent pour permettre à chaque lycéen professionnel de construire son réseau professionnel et de travailler son insertion.

- **Le dispositif AvenirPro** propose aux lycéens professionnels, au cours de leur dernière année au lycée, un accompagnement vers l'insertion par des conseillers France Travail ou des missions locales : connaissance du marché du travail, préparation de la candidature à un emploi, préparation aux entretiens, etc.
- **Le parcours Tous droits ouverts** permet aux élèves en voie de décrochage d'expérimenter des solutions externes alternatives.

proposées en partenariat avec les acteurs de la formation et de l'insertion..

- La démarche **Ambition emploi** propose, pour les jeunes sans emploi ou formation en septembre à l'issue de leur parcours de formation, une prise en charge durant quatre mois, coordonnée par le lycée professionnel, pour les aider dans la recherche d'une solution, emploi ou formation.

NOUVEAU

- Un **Plan mentorat au lycée professionnel** est mis en place à la rentrée 2024. Il vise notamment à accompagner les lycéens par des mentors exerçant dans la même filière professionnelle que celle suivie par l'élève en formation.

NOUVEAU

Le nouveau cycle de formation pour le baccalauréat professionnel

- **Consolider les savoirs fondamentaux** des élèves, avec notamment la généralisation des groupes à effectif réduit en français et mathématiques en 2^{de} et en 1^{re}.
- **Soutenir le parcours vers l'insertion ou la poursuite d'études** de chaque lycéen professionnel, avec un accompagnement chaque semaine d'1 h en 2^{de} et en 1^{re} et de 1 h 30 en terminale.
- **Préparer l'après-lycée professionnel** par la réorganisation des six dernières semaines de l'année de terminale en un parcours différencié de préparation vers l'insertion ou vers la poursuite d'études.

6 Assurer l'accessibilité de l'école pour tous

L'ESSENTIEL

- **Plus de 490 000 élèves en situation de handicap scolarisés** en milieu ordinaire à la rentrée 2024.
- **Plus de 132 000 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).**
- **Plus de 308 568 livrets de parcours inclusif (LPI)** ouverts pour les aménagements et adaptations scolaires.
- **100 pôles d'appui à la scolarité (PAS)** déployés dans quatre départements préfigurateurs.
- **Près de 11 000 unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)** ouvertes dans les 1^{er} et 2^d degrés.

UNE ÉCOLE PLUS ACCESSIBLE

NOUVEAU

Des pôles d'appui à la scolarité

Pour renforcer l'accessibilité des apprentissages pour tous les élèves à besoins éducatifs particuliers en leur apportant une réponse immédiate et adaptée, **100 pôles d'appui à la scolarité seront déployés** dès cette rentrée scolaire dans quatre départements préfigurateurs : l'Aisne, l'Eure-et-Loir, la Côte-d'Or et le Var.

L'accueil des familles, l'expertise pédagogique et la coordination des forces et ressources de l'éducation nationale et médico-sociales en proximité des écoles et établissements scolaires permettront d'agir en appui à l'enseignement des professeurs.

Un accompagnement humain renforcé

En cette rentrée 2024, le ministère continue à recruter des AESH afin que chaque enfant qui en a besoin dispose de l'accompagnement nécessaire, pendant les enseignements et le temps méridien, pour une scolarité réussie : **3 000 postes supplémentaires sont ainsi créés pour un total de 88 502 postes.**

NOUVEAU

Dès cette rentrée, afin de garantir la continuité de l'accompagnement, les AESH qui le souhaitent pourront se voir proposer un avenant à leur contrat afin d'accompagner si besoin les élèves en situation de handicap **sur le temps de la pause méridienne.**

Faisant suite au dernier comité interministériel handicap, un plan métier pour les AESH est en cours d'élaboration. Il permettra de construire

FOCUS

Le livret de parcours inclusif pour un meilleur suivi des élèves

Le livret de parcours inclusif (LPI) a vocation à devenir la plateforme d'entrée numérique du suivi des dispositifs d'accompagnement de tous les élèves à besoins particuliers. Aujourd'hui, plus de 308 000 livrets ont été ouverts par les professeurs, soit une augmentation de 69 % sur l'année scolaire 2023-2024.

À partir de cette rentrée 2024, tous les élèves (y compris ceux admis dans un établissement ou service médico-social ou relevant de l'administration pénitentiaire) auront un identifiant national élève (INE) pour qu'ils puissent bénéficier du LPI.

des carrières professionnelles et de valoriser les acquis de l'expérience pour accéder aux métiers de moniteur-éducateur et d'éducateur spécialisé.

Des réponses individualisées aux familles

En complément des PAS, le **numéro vert unique 0 805 805 110** permet de joindre les cellules d'écoute départementales et la cellule nationale ouvertes durant tout l'été et jusqu'aux vacances de la Toussaint. Les familles y trouvent des informations et des réponses individuelles en moins de 24 heures suivant l'appel.

DES DISPOSITIFS ET DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ADAPTÉS

Les unités localisés pour l'inclusion scolaire (Ulis) poursuivent leur développement, notamment en collège. À la rentrée scolaire 2024, près de 11 000 Ulis vont permettre à 119 000 élèves en situation de handicap de bénéficier de l'enseignement d'un professeur spécialisé afin d'accroître leur temps de scolarisation dans leur classe de référence, avec des enseignements adaptés.

À la rentrée prochaine, le **délai de délivrance du matériel pédagogique adapté** sera de 12 semaines maximum à la fin du premier trimestre de l'année scolaire.

Pour accompagner cette dynamique, 7 000 ordinateurs ont été livrés durant le printemps 2024 dans les départements.

DES ACTEURS DU MÉDICO-SOCIAL AUX CÔTÉS DES ÉLÈVES

Une stratégie nationale pour les troubles du neuro-développement (TND)

Le 14 novembre 2023, le président de la République a annoncé de nouveaux engagements dans le cadre de la stratégie nationale pour les TND, réunissant les élèves avec des troubles dys, troubles du développement intellectuel (TDI), troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), troubles du spectre de l'autisme (TSA).

L'objectif est de garantir la scolarisation des enfants avec TSA en combinant les formes de réponses possibles et en triplant les capacités d'accueil en école maternelle par rapport au troisième Plan autisme.

NOUVEAU

La scolarisation des élèves avec un TND est une autre priorité avec, dès cette rentrée

scolaire, l'ouverture de 62 nouveaux dispositifs et l'accompagnement par des professeurs ressources TSA et TND.

NOUVEAU

L'accompagnement des élèves avec TND

- **62** nouveaux dispositifs à la rentrée 2024 :
 - **20** unités d'enseignement maternelle autisme ;
 - **11** unités d'enseignement élémentaire autisme ;
 - **8** dispositifs d'autorégulation dans des écoles, **18** en collège et **5** en lycée.
- **1 professeur ressource TSA** dans chaque département
- **25 professeurs ressources TND** (un par département jusqu'en 2027).
- **Des formations sur les TND** inscrites au programme national de formation et à chaque ouverture de dispositif.

Une modularité de ressources pour une diversité de réponses

De nouveaux dispositifs médico-sociaux (DIME) au sein d'établissements scolaires vont pouvoir être mis en œuvre et faciliter la continuité des parcours scolaires des élèves en situation de handicap.

Les unités d'enseignement externalisées poursuivent leur déploiement : l'ouverture d'une unité d'enseignement externalisée pour les élèves polyhandicapés par académie reste un objectif prioritaire. Deux nouveaux pôles d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS) ouvriront à la rentrée prochaine, dans l'objectif d'un déploiement d'un PEJS par académie.

Les équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS), les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) renforcés, les futurs pôles d'appui à la scolarité (PAS) sont d'autres leviers qui permettent d'intervenir en appui aux enseignants ou directement auprès des élèves.

En complément, le Cned offre aux élèves, dont la scolarisation est empêchée, un enseignement à distance.

7

Garantir l'accès aux savoirs sur tous les territoires

L'ESSENTIEL

L'École est un vecteur essentiel de lutte contre les inégalités sociales, géographiques et culturelles qui freinent la réussite des élèves. Elle doit garantir les mêmes droits à l'accès aux savoirs à chaque élève dans les territoires ruraux comme urbains.

- **22 300 nouvelles places d'internat d'excellence ouvertes dans les territoires ruraux.**
- **201 territoires éducatifs ruraux (TER) mis en œuvre.**
- **211 cités éducatives renouvelées et généralisées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).**

LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX AU SERVICE DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

Un élève sur cinq réside dans un territoire éducatif rural (TER). Les TER s'inscrivent dans une politique en faveur des territoires qui engage les académies et les élus dans une démarche contractuelle pluriannuelle. L'analyse des enjeux des territoires ruraux peut s'appuyer sur les travaux des observatoires des dynamiques rurales.

Les TER permettent **une approche globale du parcours des élèves et des jeunes** en articulant entre eux, par exemple, des dispositifs tels que les Cordées de la réussite ou les internats d'excellence-ruralité. Ils favorisent les actions de proximité, comme l'accueil des moins de 3 ans ou encore l'accès aux ressources culturelles sur les différents temps de l'enfant.

Les TER reposent sur un **réseau constitué d'au moins un collège et ses écoles de rattachement**. Leur périmètre géographique est envisagé à l'échelle d'un bassin de vie et déterminé en fonction de considérations locales.

FOCUS

L'internat d'excellence comme levier d'égalité

L'internat d'excellence représente un outil au service de l'égalité et de l'aménagement du territoire par le renforcement du maillage scolaire. Il améliore l'accueil et l'accompagnement des élèves des zones rurales.

L'appel à projets « **internats d'excellence-ruralité** », conçu dans le cadre du plan France ruralités, a permis de labelliser 170 internats d'excellence situés dans 24 académies et dans 82 départements, pour un total de 22 300 places.

En outre, 38 projets proposés par des départements ou des régions vont bénéficier d'un co-financement de l'État à hauteur de 40 millions d'euros pour **créer, réhabiliter ou équiper 4 628 places d'internat**.

LES CITÉS ÉDUCATIVES POUR ACCOMPAGNER DES QUARTIERS URBAINS PRIORITAIRES

La cité éducative vise à **renforcer et à diversifier l'accompagnement des jeunes de 0 à 25 ans** par le développement d'alliances éducatives locales.

Annoncée par le président de la République le 26 juin 2023 à Marseille, **la généralisation progressive des cités éducatives dans l'ensemble des QPV** est officialisée par le comité interministériel des villes (CIV) en octobre 2023. L'appel à candidatures publié en avril 2024 permet aux collectivités qui le souhaitent de s'engager dans cette démarche.

En parallèle, la procédure de renouvellement du label des cités éducatives, qui a déjà abouti au renouvellement des cités éducatives labellisées en 2019 et 2021, se poursuivra jusqu'en octobre 2024.

DES DISPOSITIFS ADAPTÉS EN OUTRE-MER

La prise en compte des spécificités des territoires ultramarins se traduit notamment par la mise en œuvre de dispositifs adaptés aux besoins des élèves.

Le soutien scolaire dans le 1^{er} degré dans les académies d'outre-mer s'inspire du dispositif Devoirs faits au collège et s'inscrit dans le

prolongement de l'accompagnement éducatif déjà mis en place dans les écoles ultramarines. Il est destiné aux élèves volontaires des écoles élémentaires. Il s'agit de soutenir la réussite de ces élèves et de contribuer au dépassement des difficultés scolaires qu'ils rencontrent. Il concerne 28 100 élèves à la rentrée 2024. Les familles sont de plus en plus intéressées et mobilisées.

Par ailleurs, **la prise en compte du plurilinguisme**, dans des territoires où les langues maternelles ou premières parlées au sein des familles cohabitent avec la langue française pratiquée dans les écoles, se traduit par deux types de dispositifs liés à l'apprentissage des langues en outre-mer :

- les dispositifs consacrés aux langues d'origine ou maternelles, principalement déployés au cycle 1, consistent à s'appuyer sur le bilinguisme pour faciliter l'entrée dans la scolarisation et dans l'apprentissage du français ;
- l'enseignement des langues et cultures régionales, qui propose l'enseignement d'une langue vernaculaire de l'école primaire au lycée et qui rend possible l'évaluation aux examens nationaux, permet aux élèves concernés de valoriser leur bilinguisme et leur double culture.

8 Soutenir et protéger pour un climat scolaire apaisé

L'ESSENTIEL

- Pour que l'École soit un sanctuaire républicain, un soutien et une protection doivent être apportés aux élèves et aux personnels face à toutes les formes de violence. **Le plan ministériel d'avril 2024** détaille les mesures destinées à améliorer la sécurité, le climat scolaire et le bien-être dans les établissements.
- Face aux dérives numériques en milieu scolaire, des mesures sont expérimentées à la rentrée 2024, comme **la pause numérique**.

FAIRE DE L'ÉCOLE UN SANCTUAIRE RÉPUBLICAIN

Sécuriser l'enceinte scolaire

Parmi les mesures ministérielles déployées, **les plans particuliers de mise en sûreté** (PPMS), obligatoires dans chaque école et établissement, organisent la réponse face aux risques majeurs (naturels ou industriels) ou aux menaces. Pour cela, des équipes académiques dédiées viennent en appui des personnels.

Un **Guide pratique pour la sécurité des élèves, des personnels et des enceintes scolaires**, pensé pour accompagner la communauté éducative face à tout potentiel incident, a été publié par le ministère en avril 2024.

Les liens avec les partenaires territoriaux ont été renforcés pour adapter les mesures aux

besoins locaux. Des crédits supplémentaires pour le financement des travaux de sécurisation ont été alloués à plus de 300 établissements identifiés par les acteurs locaux.

Le ministère se mobilise en cas de crise ou d'événement grave d'ampleur locale ou nationale. Lors des Jeux olympiques et paralympiques, les services sont restés mobilisés afin d'assurer la continuité de la veille, de l'alerte et de la gestion de crise en cas d'incidents impliquant des élèves ou des personnels.

Diffuser une culture de la sécurité

Les écoles et établissements doivent réaliser au moins deux exercices annuels pour accueillir tous les élèves et personnels aux comportements à adopter en cas

FOCUS

Les équipes mobiles de sécurité (EMS)

- Fortes de 500 agents, **les équipes mobiles de sécurité académiques** sont présentes sur l'ensemble du territoire. Leurs missions au quotidien au sein des écoles et des établissements s'articulent autour de trois axes : sécuriser, prévenir et former.

NOUVEAU

- À la rentrée 2024, une EMS nationale, **la force mobile scolaire**, composée de 20 agents, pourra intervenir en renfort des EMS académiques, partout sur le territoire métropolitain, dans un délai de 24 à 48 heures.

d'événement grave. Ces exercices portent leurs fruits à chaque activation d'un dispositif d'urgence.

Le ministère déploie **différentes offres de formation des personnels**, notamment en partenariat avec la Gendarmerie nationale. Elles permettent de diffuser une culture commune de la sécurité et de la gestion de crise aux personnels, notamment d'encadrement, ainsi qu'une méthodologie et des outils partagés. Elles s'adressent désormais aussi aux agents des collectivités territoriales et continueront à être étendues en partie grâce à la constitution d'un réseau de formateurs. **Depuis 2014, plus de 20 000 personnels ont été formés, tous dispositifs confondus.**

Renforcer la gouvernance de la défense et de la sécurité

La prégnance des enjeux de sécurité à l'école exige une réponse forte sur l'ensemble du territoire national. **La création prochaine de services de défense et de sécurité académiques** a vocation à renforcer la réponse globale de l'institution scolaire et la chaîne fonctionnelle de sécurité.

Le bureau ministériel de veille, d'alerte et d'analyse, actif 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en lien avec les académies, collecte les incidents les plus graves signalés par les directeurs d'école, les inspecteurs de l'éducation nationale et les chefs d'établissement, pour informer les autorités et leur permettre d'accompagner l'ensemble de la communauté éducative.

PRÉVENIR LES VIOLENCES EN LIGNE

L'École met en place de nombreux dispositifs de prévention pour faire face aux cyberviolences qui se déplient désormais en milieu scolaire. En effet, la libération de paroles haineuses en ligne, notamment racistes, antisémites, sexistes et LGBTphobes, pose de nombreux défis à l'institution scolaire. La dernière enquête nationale de climat scolaire et de victimisation montre qu'au cours de l'année scolaire, un lycéen sur quatre a été confronté au moins une fois à une forme de cyberviolence (insultes, moqueries, humiliations via les outils numériques).

Les nouveaux programmes d'enseignement moral et civique (EMC), dont l'un des piliers est l'éducation aux médias et à l'information, font des cyberviolences, des discours de haine

en ligne et des limites à la liberté d'expression un objet d'étude important, traité à plusieurs reprises dans la scolarité.

La sécurité numérique est également une priorité pour le ministère, notamment pour faire face aux messages menaçants à l'encontre d'établissements scolaires diffusés via les environnements numériques de travail.

NOUVEAU

L'expérimentation de la pause numérique

La pause numérique consiste en une **mise à l'écart du téléphone portable des élèves au collège**. Elle vise à prévenir les violences en ligne, à limiter l'exposition aux écrans et à faire respecter les règles encadrant l'usage des outils numériques.

Cette expérimentation poursuit deux objectifs :

- l'amélioration du climat scolaire, auquel l'usage des téléphones portables peut nuire en rendant possible le développement de violences (harcèlement en ligne, diffusion d'images violentes) ;
- l'amélioration des résultats des élèves, l'utilisation du téléphone ayant un effet déterminant sur la capacité de concentration en classe et l'acquisition des connaissances.

À ce jour, **199 collèges** se sont portés volontaires pour la mettre en place au cours de cette année scolaire, soit plus de 50 000 élèves concernés.

La généralisation devrait intervenir au 1^{er} janvier 2025

La lutte contre le harcèlement : une priorité à l'école

UN PLAN D'ACTION RENFORCÉ

150
emplois à temps plein,
avec au moins un
responsable par académie
et par département

97 %
des écoles, collèges
et lycées publics
dotés d'une équipe
ressource Phare d'au moins
5 personnels formés

67 000
collégiens
et lycéens
ambassadeurs

157 000
élèves
participants au prix
Non au harcèlement

200
lauréats nationaux
du prix
Non au harcèlement

5 millions
d'élèves
participants à la
journée nationale
Non au harcèlement

5,1 %
des élèves touchés
par le harcèlement
selon le questionnaire
d'auto-évaluation renseigné
par tous les élèves du CE2
à la terminale

35 000
personnels
inscrits au parcours
d'autoformation
« Prévenir et lutter
contre le harcèlement »
sur M@gistère

1 200
écoles
expérimentatrices
des cours
d'empathie

→ **UN PROTOCOLE NATIONAL** de prise en charge des situations de harcèlement

→ **DES SANCTIONS SYSTÉMATIQUES POUR LES SITUATIONS LES PLUS GRAVES**

- Possibilité de changement d'école d'un enfant lorsque son comportement intentionnel et répété fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école
- Dans le 2^d degré, extension de la procédure disciplinaire aux cas dans lesquels des élèves commettent des actes de harcèlement à l'encontre d'élèves situés dans un autre établissement

→ **L'AMÉLIORATION DES OUTILS DE SUIVI ET DE TRAITEMENT**
des équipes nationales, académiques et départementales

→ **UN PLAN INÉDIT DE FORMATION** avec pour objectif 100 % des personnels formés d'ici 2027

→ **UN NUMÉRO UNIQUE** pour signaler les situations de harcèlement et de cyberharcèlement :

**Plateforme nationale pour
les victimes de harcèlement :**
Service et appel gratuits



2024-2025 : LES TEMPS FORTS DU PROGRAMME PHARE



LES NOUVEAUTÉS 2024

POUR LES FAMILLES

- **Plateforme de sensibilisation**
« Non au harcèlement – des clés pour les familles »
- **Information annuelle dispensée aux parents d'élèves** concernant l'apprentissage de la citoyenneté numérique, notamment l'interdiction du harcèlement dans l'espace numérique, en lien avec PIX

POUR LES ÉLÈVES

- **Pérennisation du questionnaire d'auto-évaluation** rempli par tous les élèves du CE2 à la terminale lors de la journée nationale Non au harcèlement pour diagnostiquer les situations de harcèlement
- **Généralisation des cours d'empathie** dans les écoles
- **Attestation de sensibilisation au bon usage des outils numériques et des réseaux sociaux**, ainsi qu'aux dérives et aux risques liés à ces outils **obligatoire pour tous les élèves de 6^e**

POUR LES PERSONNELS

- **Formations en présentiel** organisées par les académies pour l'ensemble des personnels en complément du parcours d'autoformation
- **Parcours d'autoformation spécifique** pour les chefs d'établissement
- **Parcours e-Inspé** à l'attention des professeurs stagiaires et néo-titulaires

9 Favoriser la santé, le bien-être et l'épanouissement de chaque élève

L'ESSENTIEL

L'École doit favoriser le bien-être physique, mental et social de tous les élèves en :

- construisant un **environnement protecteur** ;
- favorisant la mise en œuvre d'**habitudes favorables à la santé** ;
- renforçant le **pouvoir d'agir des élèves sur leur santé** ;
- mobilisant l'ensemble de la communauté éducative autour de la **question de la santé mentale** ;
- développant les **compétences psychosociales** des élèves.

CONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT PROTECTEUR

La démarche École promotrice de santé (EPSa)

Destinée à mettre la question du bien-être au cœur du pilotage éducatif, l'EPSa mobilise l'ensemble de la communauté éducative et prend appui sur la **corrélation entre bonne santé, bien-être et réussite scolaire**. Elle vise à renforcer la coordination de l'ensemble des actions de promotion de la santé, à améliorer les conditions environnementales de la scolarité et à permettre aux élèves d'agir favorablement sur leur santé. Le label Édusanté permet de valoriser et de structurer l'engagement dans la démarche des établissements.

En prolongement de l'action des équipes de pilotage de l'EPSa dans toutes les académies, le ministère vise désormais l'engagement des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Une mobilisation en faveur de la santé mentale des élèves

Les données sur l'état de santé mentale des enfants et des adolescents, en particulier des filles, restent préoccupantes et nécessitent l'amplification des mesures annoncées à la rentrée 2023 :

- **l'affichage du 31 14**, numéro vert de prévention du suicide, dans les carnets de

correspondance des élèves, avec le numéro 119 de l'enfance maltraitée et le numéro 30 18 de prévention du harcèlement ;

- **la formation de deux personnels** par collège au secourisme en santé mentale, dont le conseiller principal d'éducation (CPE) ;
- **la mise en place d'un protocole santé mentale**, du repérage à la prise en charge, dans chaque établissement, pour engager l'ensemble de la communauté éducative.

REFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES ÉLÈVES SUR LEUR SANTÉ

Des actions en faveur de la santé et du bien-être

Les habitudes de vie prises dans l'enfance et l'adolescence ont un rôle clé à long terme sur la santé, et l'école, en tant que lieu de vie et d'éducation, est un déterminant majeur de santé. Elle est donc essentielle à l'apprentissage de pratiques favorables à la santé.

Le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) permet de coordonner les actions de promotion d'une bonne santé. Cette instance doit se renforcer dans sa dimension inter-degrés pour un projet de territoire autour d'un collège et des écoles et lycées de son secteur. Elle permet de formaliser le parcours des élèves sur les sujets liés à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.

NOUVEAU

Un programme d'éducation à la vie affective et relationnelle (1^{er} degré), et à la vie affective, relationnelle et sexuelle (2^d degré)

Véritable éducation aux relations, conçue de manière adaptée à l'âge des élèves, l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle a pour objectif d'améliorer les relations à soi et aux autres et prend appui sur le développement des compétences psychosociales.

Elle fera l'objet d'un programme national publié au plus tôt après la rentrée 2024, qui doit viser à promouvoir l'égalité de considération et de dignité, l'égalité entre les femmes et les hommes, tout en luttant contre toutes les formes de discriminations liées au sexe, au genre, à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle. Ce programme doit aussi sensibiliser au principe du consentement et contribuer à la prévention des diverses formes de violences, notamment sexistes et sexuelles, y compris l'inceste.

Promouvoir des habitudes de vie saines

La promotion d'habitudes favorables à la santé articule différentes thématiques reliées entre elles. Ainsi, la lutte contre l'obésité engage à la fois les questions d'alimentation, d'activité physique, de sommeil et d'usage des écrans (première cause du manque de sommeil chez les adolescents).

L'éducation à l'alimentation est un levier pour favoriser l'acquisition d'habitudes de consommation favorables à la santé et à l'environnement, avec une approche globale *One Health* (une seule santé, humaine, animale et des écosystèmes).

Par ailleurs, l'École poursuit la dynamique lancée pour les Jeux olympiques et paralympiques et à travers les mesures en faveur d'une activité physique régulière, principalement les 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école et les deux heures de sport en plus au collège.

Pour un usage raisonnable des écrans, la pause numérique est expérimentée dès cette rentrée.

FOCUS

Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale

Les médecins, infirmiers, psychologues et assistants de service social de l'éducation nationale sont des experts qui contribuent, aux côtés des personnels pédagogiques et d'éducation, au bien-être et à la réussite des élèves. Ils sont des acteurs de premier plan pour construire des conditions favorables et une meilleure disponibilité des élèves aux apprentissages. Ces experts de l'École promotrice de santé et de bien-être sont également les référents des secouristes en santé mentale.

Développer les compétences psychosociales à l'école

LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE ET DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE

C'EST QUOI ?

- Estime de soi
- Gestion des émotions
- Communication efficace permettant de résoudre les défis de la vie quotidienne

POUR QUOI ?

- Favoriser la confiance en soi et la **réussite de tous les élèves**
- **Promouvoir une bonne santé mentale** chez les enfants et les adolescents
- Améliorer le **climat scolaire** en développant les comportements altruistes et prosociaux

COMMENT ?

- Des **séances dédiées** en lien avec les disciplines
- L'expérimentation des **séances d'empathie** à l'école
- Une « **trousse des compétences psychosociales** » en lycée professionnel, facteurs d'une meilleure insertion professionnelle
- La **formation des enseignants**

DES SÉANCES D'EMPATHIE POUR LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT

Entre janvier et juin 2024, des séances d'empathie ont été expérimentées dans 1 000 écoles avec pour premiers résultats :

- **l'évolution favorable des indicateurs de climat scolaire** dans 50 % des écoles
- **les ressentis positifs** sur les conditions d'apprentissage, le climat de classe, la qualité de la relation et le bien-être, pour les élèves comme pour les équipes éducatives
- **l'utilisation du « kit empathie »** ministériel par 55 % des écoles

GÉNÉRALISATION DES SÉANCES D'EMPATHIE À LA RENTRÉE 2024

- **Formation** des enseignants pour la création d'une culture commune des CPS
- **Nouvelles ressources pour les 1^{er} et 2^d degrés** en plus du « kit empathie »
- Podcast **Perspectives sur l'expérimentation des séances d'empathie à l'école** sur Éduscol



10 Encourager l'activité physique et sportive à l'école

L'ESSENTIEL

Après une année 2023-2024 fortement colorée par la préparation et l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, l'École doit désormais faire vivre l'héritage de ces Jeux et en profiter pour :

- **réaffirmer la place de l'éducation physique et sportive (EPS) au sein du parcours de l'élève ;**
- **pérenniser les dispositifs de renforcement de la pratique physique et sportive ;**
- **installer le nouveau dispositif sport-études.**

RÉAFFIRMER LA PLACE DE L'EPS

En rendant l'EPS obligatoire et donc accessible à tous les enfants scolarisés de la maternelle à la terminale, la France est le premier pays européen à garantir à ses élèves un volume horaire aussi important d'activité physique et sportive :

- **à l'école élémentaire**, l'EPS est la troisième discipline enseignée en volume hebdomadaire ;
- **au collège**, avec 4 heures chaque semaine en 6^e et 3 heures en 5^e, 4^e et 3^e, l'EPS participe à l'épanouissement des élèves, à la lutte contre la sédentarité et au goût de l'effort ;
- **au lycée**, avec 2 heures hebdomadaires, l'EPS permet aux élèves de persévérer dans des activités physiques et sportives.

Au-delà du développement de compétences motrices puis proprement physiques et sportives, l'**EPS est porteuse de valeurs** comme le respect d'autrui et des règles, l'égalité filles-garçons, la maîtrise de soi et la persévérance. Elle contribue aussi au bien-être des élèves et à leur santé, favorisant la concentration.

NOUVEAU

Des tests physiques vont être expérimentés dans 158 collèges pour les élèves de 6^e. Ces tests, développés par la Délégation à l'éducation physique et sportive (Deps), ont vocation à être généralisés en 2025. Ils permettront de mesurer l'impact des efforts réalisés dans le 1^{er} degré pour valoriser la place de l'EPS.

PÉRENNISER LES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES DE L'EPS

30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ)

Généralisées pour la deuxième année, les 30 minutes d'APQ bénéficient à tous les élèves des écoles élémentaires. En complément de l'EPS, elles visent à lutter contre l'inactivité croissante des enfants et à rendre les élèves plus concentrés en classe.

Un kit de matériel pédagogique envoyé dans chaque école élémentaire, de nombreuses ressources téléchargeables sur Éduscol et des journées de formation académique viennent renforcer l'accompagnement de la mesure et faciliter sa mise en œuvre.

NOUVEAU

Deux heures de sport en plus au collège en éducation prioritaire

Expérimentées dans 700 collèges en 2023-2024, les 2 heures supplémentaires de sport par semaine proposées aux collégiens les plus éloignés de toute pratique sportive pourront se déployer dans les collèges de l'éducation prioritaire à la rentrée 2024. En dehors de l'EPS, ce dispositif s'appuie sur des partenaires sportifs pour proposer une offre différente et ludique dans le cadre de l'accueil élargi de 8 h à 18 h dans les collèges de l'éducation prioritaire.

FOCUS

Les Jeux olympiques et paralympiques à l'école

- Dans toutes les disciplines et du cycle 1 à la terminale, **des ressources thématiques sur les JOP** ont été mises à disposition des professeurs.
- 4 millions d'élèves des écoles élémentaires ont reçu **un livret d'information ludique sur les JOP et leur histoire**.
- En avril 2024, plus de 2 millions d'élèves et étudiants ont participé à la **Semaine olympique et paralympique**.
- Plus de 10 900 écoles et établissements, soit 20 %, ont obtenu **le label Génération 2024**.
- Des élèves ont assisté et/ou participé au **passage de la flamme olympique** à la fin de l'année scolaire avec leurs professeurs.
- 483 élèves auront été engagés dans **les classes Pierre de Coubertin-Alice Milliat**, qui reconnaissent l'engagement des élèves pour le sport. 377 d'entre eux font partie des volontaires aux JOP.
- Grâce au programme de billetterie populaire de l'État, décliné dans **le dispositif Ma classe aux jeux**, plus de 190 000 élèves venant de toute la France et leurs accompagnateurs bénéficient de billets pour assister à une ou plusieurs sessions des Jeux paralympiques durant la semaine du 2 au 6 septembre 2024. Ils vont ainsi découvrir les paraports et vivre la compétition internationale en direct.

Sport scolaire

Les associations sportives animées par les professeurs des écoles volontaires dans le 1^{er} degré et par les professeurs d'EPS dans le 2^d degré proposent une offre de pratiques sportives et artistiques très variées aux élèves volontaires. L'Union sportive de l'enseignement du 1^{er} degré (Usep) a réuni en 2023-2024 plus de 750 000 écoliers licenciés. L'Union nationale du sport scolaire (UNSS) compte plus de 1,2 million de collégiens et de lycéens licenciés au sein des associations sportives.

Le sport scolaire répond à des enjeux de santé publique, de bien-être, de citoyenneté et de sociabilité. La Journée nationale du sport scolaire, organisée au mois de septembre, sera cette année encore un grand moment de convivialité et de rencontres sportives.

AMÉNAGER LA SCOLARITÉ DES ÉLÈVES LES PLUS SPORTIFS

Les sections sportives scolaires

La circulaire du 15 décembre 2023 a rappelé toute l'importance des sections sportives scolaires, qui permettent aux élèves d'avoir

une pratique sportive renforcée grâce à un complément de 3 heures hebdomadaires. La dimension éducative de la section sportive permet de développer des thématiques éducatives en faveur des filles, de la mixité, du climat scolaire, de la santé.

Actuellement, plus de 100 000 élèves sont inscrits dans une des 3 713 sections sportives scolaires.

NOUVEAU

Le dispositif sport-études

Destiné aux élèves sportifs de haut niveau ou à haut potentiel sportif, le dispositif sport-études a été créé par la circulaire du 15 décembre 2023. Décliné sous deux modalités (individuelle ou collective au sein d'une classe sport-études), le dispositif repose sur des aménagements et des allègements de scolarité pour les élèves bénéficiaires. Il s'agit de permettre à des élèves identifiés de réussir un double cursus d'excellence, scolaire et sportif, grâce à un partenariat étroit entre acteurs de l'éducation nationale et du sport.

À la rentrée 2024, sur l'ensemble du territoire, 221 collèges et 256 lycées proposeront au moins une classe sport-études.

11

Garantir à tous l'accès à l'éducation artistique et culturelle

L'ESSENTIEL

- Les domaines de l'éducation artistique et culturelle (EAC) sont nombreux et variés, allant des arts visuels et vivants à l'éducation aux médias, en passant par la culture scientifique ou la mémoire.
- Ils participent directement aux apprentissages des élèves comme à leur épanouissement.
- De nombreux partenaires travaillent avec l'éducation nationale pour favoriser l'EAC, politique prioritaire qui va se renforcer à l'école primaire pour cette année scolaire.

UN ENRICHISSEMENT DES APPRENTISSAGES

L'éducation artistique et culturelle (EAC) favorise l'épanouissement individuel et collectif de tous les élèves, en les rendant sensibles à leur environnement, aux autres et à l'esthétique du monde qui les entoure. Les élèves apprennent ainsi à développer leur créativité et à partager une culture commune.

Au cœur des apprentissages, l'EAC permet d'apprendre autrement, d'abord à travers la pratique, qu'elle soit artistique, culturelle ou scientifique, mais aussi à travers la rencontre avec des artistes, des témoins, des œuvres ou des lieux.

UNE POLITIQUE PRIORITAIRE

Offrir à chaque élève une éducation artistique et culturelle de qualité constitue une politique prioritaire du Gouvernement, pour garantir l'égalité des chances et favoriser l'excellence. L'objectif est de décliner un parcours cohérent et fertile sur l'ensemble de la scolarité de chaque élève, en accompagnement des autres enseignements. L'ensemble des acteurs culturels et des collectivités territoriales sont mobilisés autour de cette ambition commune du « 100 % EAC ».

L'année scolaire 2023-2024 a vu une accélération de la mise en œuvre de cette politique prioritaire :

- la part collective du pass Culture a été étendue aux élèves de 6^e et de 5^e, qui en ont bénéficié respectivement à 75 % et à 73 % ;
- les formations en EAC ont été repensées et renforcées pour les professeurs comme pour les encadrants.

Au 1^{er} juillet 2024, 97 % des établissements avaient ainsi mis en œuvre au moins une action EAC au cours de l'année et 58 % des élèves avaient bénéficié d'au moins une action EAC. Pour l'année 2024-2025, le développement de l'EAC dans le 1^{er} degré sera renforcé, en mobilisant l'ensemble des réseaux académiques et départementaux, au plus près des écoles primaires, pour mieux informer et accompagner les professeurs des écoles sur les actions possibles avec leurs élèves.

LES OUTILS AU SERVICE DE L'EAC

La part collective du pass Culture

En complément de la part individuelle du pass Culture, distribuée à tous les jeunes dès l'âge de 15 ans par le ministère de la Culture, la part collective a été créée pour toutes les activités d'EAC effectuées en groupe et encadrées par un professeur. Dans chaque établissement, un référent culture est nommé pour accompagner les professeurs.

La part collective s'applique ainsi à tous les élèves du collège et du lycée, à hauteur de :

- **25 €** par jeune pour les classes de collège ;
- **30 €** par jeune en 2^{de} ou CAP ;
- **20 €** par jeune en 1^{re} et en terminale.

En juillet 2024, 96 % des collèges et des lycées avaient utilisé la part collective du pass Culture (contre 83,4 % en juillet 2023) et 72 % des collégiens et lycéens avaient bénéficié d'au moins une action EAC financée grâce à la part collective du pass Culture (contre 53 % en juin 2023). Pour l'année 2024-2025, le développement de la part collective dans tous les niveaux concernés va se poursuivre, en veillant à ce que chaque élève en bénéficie, notamment en lycée professionnel, dans les réseaux d'éducation prioritaire et en zone rurale.

L'application Adage

Adage est la plateforme numérique de l'éducation nationale dédiée à la généralisation de l'EAC pour les 1^{er} et 2^d degrés. C'est un outil commun à tous les personnels. Déjà utilisée par plus de 25 000 écoles et par la quasi-totalité des collèges et lycées, l'application Adage permet :

- le suivi du parcours EAC de chaque élève, de la maternelle à la terminale ;
- l'inscription des classes et des élèves aux actions et projets EAC via une seule saisie par les professeurs ;
- la consultation des offres collectives du pass Culture, dont Adage constitue l'unique voie d'accès ;
- la construction des projets EAC et la recherche de partenaires ;
- l'obtention des financements ;
- la consultation et la réponse aux appels à projets académiques ;
- la consultation des ressources.

NOUVEAU

Une attention particulière sera accordée cette année à la consolidation de l'EAC dans les écoles primaires : **les actions recensées dans Adage seront ainsi directement reliées au livret scolaire de l'élève pour les classes du CP au CM2 et une cartographie plus précise des dispositifs permettra un pilotage fin de la part des académies, pour observer les actions mises en place au plus près de chaque école primaire.**

FOCUS

Le développement du théâtre au collège

Le président de la République a souhaité que le théâtre soit désormais un « passage obligé » pour les collégiens. À ce jour, 52 % des collèges disposent d'un club ou d'une troupe de théâtre engageant en moyenne 25 élèves. L'objectif est d'accroître la place du théâtre au collège grâce à trois leviers :

- **la connaissance** : la part de l'étude des œuvres théâtrales et la pratique en classe seront renforcées ;
- **la rencontre** : chaque élève doit au moins assister à une représentation théâtrale chaque année, notamment grâce à la part collective du pass Culture ;
- **la pratique** : générant confiance en soi, aisance et développant l'oralité, la pratique du théâtre est encouragée. Elle sera systématiquement proposée dans les établissements concernés par l'accueil élargi de 8 h à 18 h.

Un plan national de formation est prévu pour accompagner cette ambition en janvier 2025.

FOCUS

Une expérimentation réussie en primaire à Marseille

Dans le cadre de Marseille en grand (académie d'Aix-Marseille), 135 écoles primaires innovantes, soit 25 000 élèves, ont expérimenté un dispositif calqué sur la part collective du pass Culture de mars à juin 2024. L'expérimentation est une réussite : au 1^{er} juillet 2024, 5 % des élèves et 67 % des écoles ont utilisé le dispositif.

Partie 2

Des femmes et des hommes qui changent la vie





12

Mieux reconnaître tous les métiers

L'ESSENTIEL

Pour mieux reconnaître tous les métiers de l'éducation nationale, mais aussi pour renforcer leur attractivité, des efforts importants se poursuivent en 2024-2025. Ils concernent aussi bien des réformes statutaires que de nouvelles revalorisations et touchent :

- les enseignants et personnels d'éducation ;
- les personnels administratifs et techniques, sociaux et de santé ;
- les agents nouvellement nommés.

LES ENSEIGNANTS ET PERSONNELS D'ÉDUCATION

À la rentrée 2023, les enseignants exerçant dans les 1^{er} et 2^d degrés et les personnels d'éducation et d'orientation ont bénéficié de revalorisations salariales sans condition d'au moins 125 € net par mois (158 € en moyenne) et de l'amélioration de leurs perspectives de carrière. Également depuis 2023, dans le cadre du Pacte enseignant, des missions complémentaires rémunérées 1 250 € brut par an et par mission (1 131 € net) sont proposées aux enseignants volontaires.

NOUVEAU

Un passage facilité et accéléré aux grades supérieurs

L'accès à la hors-classe dans les corps enseignants est amélioré par un relèvement progressif du taux de promotion, qui est fixé, au 1^{er} septembre 2024, à 22 % des enseignants promouvables.

S'agissant de l'accès à la classe exceptionnelle, un taux de promotion remplace dès le 1^{er} septembre 2024 la règle du contingentement. Des taux différenciés sont prévus selon les corps compte tenu de leur démographie spécifique (de 7,5 à 29 %).

Ce passage facilité et accéléré aux grades supérieurs permet notamment à davantage de professeurs de terminer leur carrière à des indices plus élevés qu'auparavant, ce qui constitue un avantage pour la liquidation de leur retraite.

NOUVEAU

Les actes de gestion relatifs aux professeurs agrégés

À compter du 1^{er} septembre 2024, certains actes de gestion relatifs aux professeurs agrégés (évaluation, classement à l'entrée dans le corps et après promotion de grade, avancement d'échelon et promotions de grade) seront confiés aux recteurs d'académie pour une meilleure individualisation des carrières et une gestion de proximité aux délais raccourcis.

NOUVEAU

La nouvelle rémunération des personnels de direction

- Dès le 1^{er} septembre 2024, les personnels de direction **adhèrent au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel** (Rifseep) :
 - un régime plus transversal et partagé dans la fonction publique ;
 - un outil indemnitaire plus lisible, simple et rationnel ;
 - qui permet la valorisation des acquis de l'expérience et de la mobilité.

- Au 1^{er} janvier 2025, leur grille indiciaire est revalorisée, pour un gain de fin de carrière s'élevant à 3 367 € brut par an.

LES ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

Dans le cadre de son agenda social, le ministère œuvre également de manière continue pour améliorer les conditions de recrutement et d'emploi des AESH. L'objectif est de valoriser leurs fonctions et leurs perspectives professionnelles. **Aujourd'hui, 63 % des AESH sont en CDI et tous bénéficient d'une grille de rémunération.**

NOUVEAU

La loi n° 2024-475 du 27 mai 2024 prévoit que **l'État assure la prise en charge financière de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne**. À la rentrée scolaire 2024, il reviendra donc au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en lieu et place des collectivités territoriales, de rémunérer les AESH qui interviennent auprès de ces enfants, ceci pouvant améliorer leur rémunération avec l'accroissement de leur temps de travail.

Enfin, dans le cadre du comité interministériel du handicap du printemps dernier, la mise en œuvre d'un **plan d'action métier sur les parcours professionnels des AESH** a été annoncée et devrait aboutir au cours de l'année scolaire 2024-2025.

LES PERSONNELS INGÉNIEURS, ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, PÉDAGOGIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ (IATPSS)

En 2024, de nouvelles réformes statutaires et des revalorisations indemnitàires significatives sont mises en œuvre en faveur des personnels des filières administratives, de santé, sociale, ingénieurs et personnels techniques, de recherche et de formation (ITRF) et pédagogique afin de reconnaître leurs compétences et leur investissement pour le bon fonctionnement du système éducatif et de renforcer l'attractivité de leurs métiers.

NOUVEAU

L'effort conséquent de revalorisation indemnitaire des **personnels administratifs** engagé depuis 2021 (4 450 € brut pour les attachés d'administration, 2 480 € brut pour les secrétaires administratifs et 1 875 € brut pour les adjoints administratifs) se poursuit en 2024 avec un nouveau gain annuel de près de 960 € brut pour les attachés et 450 € brut

pour les secrétaires administratifs. En outre, le plan pluriannuel de requalification de la filière permet chaque année la requalification de 260 emplois en catégorie B et 490 emplois en catégorie A.

Après avoir vu leur structure de carrière harmonisée avec celle des infirmiers de la fonction publique hospitalière (FPH), les **infirmiers de l'éducation nationale** bénéficient en 2024 d'une revalorisation indiciaire de 49 points d'indice majoré par échelon, soit 191 € net par mois. Les médecins de l'éducation nationale ont quant à eux bénéficié d'une revalorisation indemnitaire de 7 700 € net par an de 2021 à 2023.

Dans la continuité des mesures indemnitàires très significatives initiées en 2020, une revalorisation indemnitaire moyenne annuelle de 3 300 € et 2 600 € net est respectivement allouée aux **conseillers techniques de service social et assistants de service social**.

Dans la filière « systèmes d'information », les **personnels ITRF informaticiens** sont revalorisés d'un montant compris entre 600 € brut pour les adjoints techniques de recherche et de formation (ATRF) et 1 000 € brut pour les ingénieurs de recherche.

Dans le cadre de leur adhésion au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifsep), les **personnels techniques et pédagogiques** bénéficient en 2024 d'un nouveau gain moyen annuel de 2 000 € brut, identique à celui de 2023.

FOCUS

L'installation des agents nouvellement nommés

Afin de faciliter l'installation des agents nouvellement recrutés, la **politique ministérielle du logement est renforcée**. Grâce à de nouveaux partenariats passés avec des bailleurs présents sur l'ensemble du territoire, métropolitain et ultramarin, et des conventions académiques de réservations de logements, notamment en Île-de-France, le volume de logements sociaux et intermédiaires proposés va augmenter en 2024.

Le Pacte au service de la réussite des élèves

DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES ATTRACTIVES ET MIEUX RÉMUNÉRÉES

- Des missions complémentaires proposées aux enseignants volontaires

- Des missions spécifiques :
 - au 1^{er} degré
 - au collège
 - au lycée général et technologique
 - au lycée professionnel

Priorité donnée au remplacement de courte durée dans le 2^d degré

- Des missions quantifiées en heures ou forfaits

- Une rémunération forfaitaire de 1 250 € brut annuels par mission

LES CHIFFRES 2023-2024

3 enseignants sur 10

engagés dans le Pacte

2 408 €
annuels brut
de gain moyen par enseignant

55 %
des parts de Pacte mobilisées sur :
- le remplacement de courte durée
- des projets pédagogiques innovants
- le dispositif Devoirs faits

7,6 millions
d'heures au bénéfice du système éducatif dont :
- un potentiel de 2 millions pour le remplacement de courte durée
- 1,8 million pour Devoirs faits
- 1,2 million pour les Stages de réussite et l'École ouverte
- 900 000 pour le soutien dans les savoirs fondamentaux

LES OBJECTIFS 2024-2025

- Amplifier la dynamique d'amélioration du remplacement des enseignants dans le 2^d degré en doublant les parts de Pacte qui y sont consacrées.
- Favoriser l'apprentissage des savoirs fondamentaux pour tous les élèves en renforçant les moyens consacrés aux dispositifs de soutien et aux Stages de réussite dans le 1^{er} degré et en maintenant ceux consacrés aux Devoirs faits et à l'École ouverte dans le 2^d degré.
- Recentrer les missions de coordination sur les projets d'innovation pédagogique prioritaires.



13

Renforcer la politique des ressources humaines

L'ESSENTIEL

- Le ministère se dote d'une **stratégie RH pluriannuelle** pour une gestion des ressources humaines plus individualisée et qualitative pour ses usagers comme pour ses agents.
- L'objectif est de **mieux recruter les agents et de mieux les accompagner**, individuellement et tout au long de leur carrière.
- **Chaque académie se dotera d'une nouvelle feuille de route RH**, avec l'objectif d'agir plus en proximité des collectifs de travail et de favoriser la qualité de vie au travail.

LES ENJEUX D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE RH

La mission de service public d'éducation du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse à destination de 12 millions d'élèves et de jeunes est rendue possible grâce à l'engagement quotidien de 1,2 million de femmes et d'hommes.

La politique de ressources humaines du ministère s'incarne dans la gestion d'un nombre d'agents sans commune mesure avec les autres services publics de la Nation. Elle est aujourd'hui confrontée à **des défis inédits en matière d'attractivité, mais aussi de fidélisation de ses agents**.

Dans un contexte de marché du travail marqué par une concurrence forte entre employeurs, y compris publics, il s'agit pour le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse de répondre davantage aux aspirations des jeunes générations à des parcours professionnels plus diversifiés.

La direction générale des ressources humaines (DGRH), en lien avec la direction de l'encadrement et les académies, a donc engagé en septembre 2023 un travail d'élaboration d'une **stratégie ministérielle pluriannuelle des ressources humaines appellée « stratégie RH26 »**.

Cette stratégie s'incarnera à travers des lignes directrices de gestion établies au niveau national et déclinées à l'échelle de chaque académie dans leur nouvelle feuille de route RH à l'automne 2024.

LA STRATÉGIE MINISTÉRIELLE RH26

Au-delà de la sécurisation des fonctions RH essentielles, la volonté est de promouvoir une gestion des ressources humaines davantage orientée vers les individus.

La stratégie RH26 illustre l'attention portée par le ministère à **une gestion des ressources humaines qualitative et individualisée** pour offrir aux agents un service plus efficace, capable d'agir en proximité et d'accompagner leurs parcours.

Ses lignes directrices de gestion s'articulent autour de **trois grands axes pour un pilotage pluriannuel** de la gestion des ressources humaines :

- consolider une fonction « ressources humaines » solide et adaptable, à même d'incarner pleinement son rôle d'employeur de 1,2 million d'agents ;
- recruter mieux pour attirer des compétences à la mesure de tous les besoins ;
- accompagner et diversifier les parcours pour fidéliser chaque agent.

Elles incarnent les engagements RH ministériels en direction de tous les agents et doivent également **mobiliser l'ensemble des encadrants** pour répondre aux enjeux d'attractivité et de fidélisation des personnels.

L'IH2EF, par son programme de formation, contribue à la professionnalisation des cadres et au développement de leurs compétences managériales.

Ces engagements ministériels s'inscrivent aussi dans le cadre des engagements employeur de l'État définis par le **programme interministériel Fonction Publique +**.

Pour appuyer cette démarche, le ministère va proposer un **plan de professionnalisation des agents œuvrant au sein de la filière RH** pour identifier leurs besoins de formation et d'accompagnement.

L'enjeu est également de mettre en place à moyen terme une **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** (GPEC).

DE NOUVELLES FEUILLES DE ROUTE RH EN ACADEMIE

Dès le mois de novembre 2024, chaque académie va définir sa nouvelle feuille de route RH et décliner ses actions autour des objectifs suivants :

- **mieux attirer les compétences** en renforçant la visibilité des métiers, des atouts et des valeurs de l'éducation nationale ;
- **fidéliser les agents** en développant les RH de proximité et l'accompagnement personnalisé tout au long de la carrière, ainsi qu'une formation professionnelle continue, mais aussi en améliorant les conditions de travail, la protection des agents et en favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- **consolider la fonction RH** grâce à une professionnalisation de ses acteurs.

Cette démarche commune vise à créer et à faire vivre **une culture RH partagée** au sein du ministère. Son objectif est l'émergence d'un pilotage plus stratégique d'une gestion des ressources humaines mieux armée pour attirer et fidéliser les talents.

L'ATTENTION PORTÉE AUX MÉTIERS DE L'ENCADREMENT

Une attention soutenue est portée aux conditions d'exercice des personnels de l'encadrement. À cet égard, des **mesures concrètes et pragmatiques** tendant à **faciliter et alléger le travail et les conditions d'exercice** des personnels de direction et des corps territoriaux d'inspection pédagogique vont être généralisées dans l'ensemble des académies.

En outre, la **politique de reconnaissance et de développement de l'attractivité du métier de personnel de direction** trouve une traduction concrète à la rentrée scolaire avec l'adhésion des personnels de direction au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de

l'engagement professionnel (Rifseep). Ce changement de régime indemnitaire sera complété, à compter de janvier 2025, par une revalorisation de la grille indiciaire du corps et l'accès linéaire aux échelons terminaux.

FOCUS

La préparation de la stratégie RH26

La préparation de la stratégie ministérielle RH26 et de son plan d'action 2024-2026 a été accompagnée dans sa phase diagnostique par une **mission de la direction interministérielle de la transformation publique** (DITP) et a mobilisé de nombreux acteurs pendant l'année 2023-2024, sous la présidence du secrétaire général du ministère.

Cinq académies ont été associées à ce diagnostic en tant que partenaires de la démarche.

Le diagnostic a porté sur **les actes RH susceptibles d'améliorer l'attractivité du ministère** : la marque employeur ministérielle, le recrutement, l'accueil et l'intégration, l'accompagnement des évolutions professionnelles, l'évaluation professionnelle, l'accompagnement des mobilités, l'accompagnement au départ, la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT).

L'objectif a été de partager des constats et des enjeux à tous les niveaux du système : avec les recteurs, les secrétaires généraux et les directeurs des ressources humaines (DRH) d'académie, mais aussi avec l'ensemble des acteurs de la filière RH ministérielle, de manière à identifier le plus concrètement possible les points d'amélioration à engager.

14 Former les professeurs en continu

L'ESSENTIEL

Au-delà de l'impérative nécessité de rénover les processus de recrutement et de formation initiale des enseignants, la formation continue se caractérise par :

- **des formations plus en proximité**, qui touchent davantage de collectifs enseignants ;
- **30 écoles académiques de la formation continue** (EAFC) pour développer des modalités de formation diversifiées afin de s'adapter aux besoins ;
- **un plan national de formation ambitieux et rénové** dans ses modalités pour accompagner la politique du ministère.

FAVORISER L'ENTRÉE DANS LE MÉTIER

Afin de favoriser la prise de fonction des nouveaux enseignants recrutés, particulièrement des professeurs contractuels, le ministère a produit des parcours de formation en ligne utilisables dès l'été 2024 pour les 1^{er} et 2^d degrés. Ils permettent aux enseignants débutants d'acquérir des connaissances et des repères concernant leurs missions, l'environnement professionnel et les acteurs de l'école ou de l'établissement, les familles et les gestes métiers essentiels. Ils sont complétés par les formations en présentiel, le tutorat, les visites et les stages proposés dans les académies.

REFORCER LA DIMENSION ÉDUCATIVE DES ENSEIGNEMENTS

La formation obligatoire se poursuit avec comme objectif de **former aux valeurs de la République** l'intégralité des personnels d'ici 2025. Depuis septembre 2021, plus de 630 000 d'entre eux ont été formés. En parallèle et à la suite du Plan laïcité du 9 novembre 2022, les personnels de vie scolaire reçoivent une formation spécifique.

Pour assurer le bien-être et la santé des élèves, des **référents secourisme en santé mentale** sont formés au sein des établissements. Pour **lutter contre le harcèlement scolaire**, le plan Phare est renforcé par un vaste plan de formation et des ateliers qui se déployeront progressivement dans les écoles et les établissements.

REFORCER LA CAPACITÉ À ENSEIGNER

En 2019 et en 2020, les Plans mathématiques et français ont impulsé une **nouvelle modalité de formation en petits groupes appelés « constellations »**, adossées aux pratiques professionnelles des enseignants du 1^{er} degré. 80 % des enseignants interrogés affirment en être satisfaits et souhaitent son extension à d'autres formations. Cette modalité de formation favorise une meilleure approche des pratiques indispensables de pédagogie différenciée.

NOUVEAU

Des formations mêlant distanciel et temps de travail entre pairs dans les établissements permettront aux équipes éducatives de **s'approprier les nouveaux programmes scolaires**. Des formations pédagogiques aideront les équipes de français et mathématiques en collège à **concevoir des progressions adaptées aux groupes de besoins** constitués en 6^e et 5^e. L'évaluation et la différenciation pédagogiques seront au cœur des préoccupations dans un objectif de réussite de tous les élèves.

À partir de 2024, un **vaste plan de formation de tous les agents de la fonction publique à la transition écologique** est mis en place. Il permettra à tous les personnels de bénéficier, d'ici 2027, d'une formation spécifique adaptée au contexte de l'éducation nationale.

Parallèlement, la place du **numérique, et particulièrement de l'intelligence artificielle**, dans les formations disciplinaires est renforcée.

FOCUS

Des formations rénovées pour la voie professionnelle

Chaque professeur de lycée professionnel pourra désormais bénéficier, *a minima* tous les trois ans, d'une **formation en entreprise ou dans un Campus des métiers**.

Le dispositif ProFAN Transfert sera généralisé en 2024 et formera les professeurs au développement de nouvelles compétences.

Le programme Feebat de formation à la rénovation énergétique des bâtiments des enseignants exerçant dans les filières concernées (12 500 professeurs) montera en puissance à la rentrée 2024.

TRANSFORMER LA FORMATION CONTINUE GRÂCE AUX ÉCOLES ACADEMIQUES DE FORMATION CONTINUE

L'émergence de **parcours de formation aux modalités hybrides et davantage modulables** (proposés sur différentes plages horaires) permet de mieux répondre aux besoins de chaque enseignant. Cette nouvelle organisation de la formation permet de mieux préserver les temps d'enseignement. Elle utilise la variété des modalités de formation et des temps disponibles, y compris pendant les vacances des classes ou sous la forme de cours du soir, pour enrichir son offre. Réseau Canopé peut,

en partenariat avec les écoles académiques de la formation continue, développer ces différents formats de formation.

L'action des écoles académiques de la formation continue est **de plus en plus visible des enseignants**, ce qui leur permet d'être davantage formés en proximité et en fonction de leurs besoins. La formation est mise **au service des projets portés par les équipes éducatives** dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) et de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble ». Elle est aussi **en lien avec l'évaluation des unités éducatives** qui aboutit à des projets de transformation nécessitant un accompagnement par la formation.

FOCUS

Une formation dont les modalités se diversifient

La formation ouverte à distance est mise en œuvre grâce à la **plateforme M@gistère**. 517 formations en libre accès sont proposées au sein du catalogue national. La mise en place à l'automne de Magistère 2 lui apportera une évolution significative.

Des web-séries nationales enrichissent la formation en ligne. La direction générale de l'enseignement scolaire produit et réalise depuis janvier 2024 une émission appelée **Perspectives sur** autour de sujets phares en lien avec les différentes politiques éducatives. L'offre s'enrichit également d'une série d'émissions appelées **Regards sur** qui s'intéresse à la présentation des nouveaux programmes à partir de questions concrètes d'enseignants.

15

Faire vivre les valeurs de la République

L'ESSENTIEL

• Former :

- plus de 630 000 personnels formés à la laïcité et aux valeurs de la République depuis septembre 2021 ;
- des formations et des ressources renouvelées pour prévenir et lutter contre le racisme et l'antisémitisme.

• Protéger :

- des dispositions renforcées en matière de procédures disciplinaires, de protection des personnels et d'application de la laïcité ;
- dans chaque académie, une cellule d'appui pédagogique disponible pour les professeurs.

CONSOLIDER LE DISPOSITIF NATIONAL ET ACADEMIQUE

Le Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République est garant de la doctrine en matière d'application du principe de laïcité en milieu scolaire.

Une équipe nationale composée des directions du ministère apporte un appui opérationnel et une réponse unifiée sur l'ensemble du territoire.

30 équipes académiques des valeurs de la République (EAVR) sont chargées de former et de soutenir au quotidien les personnels de direction et les inspecteurs de l'éducation nationale en cas d'atteinte à la laïcité et d'actes racistes ou antisémites. Au total, 600 agents, dont 300 dédiés pour l'intervention auprès des écoles et des établissements et 100 référents pour le 1^{er} degré, constituent les EAVR.

ACCOMPAGNER ET FORMER LES ENSEIGNANTS

Depuis septembre 2021, environ 1 500 formateurs contribuent à assurer la formation continue de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale. À ce jour, plus de 630 000 personnels ont été formés et 200 formateurs ont reçu une formation renforcée sanctionnée par un diplôme universitaire.

Des formations spécifiques visent à renforcer le suivi et l'accompagnement méthodologiques, juridiques et humains des personnels d'encadrement confrontés à des situations sensibles.

À partir de 2025, l'épreuve orale du concours interne et du 3^e concours des personnels de direction sera enrichie par l'évaluation de la capacité du candidat à incarner et garantir le respect des valeurs de la République et du principe de laïcité.

Depuis 2024, trois plans interministériels (égalité femmes-hommes ; lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine ; lutte contre la haine anti-LGBT+) sont mis en œuvre pour lutter contre les représentations stéréotypées.

Le renforcement de la formation de l'ensemble des personnels sur ces questions permet de construire une culture commune et une meilleure réponse aux discriminations. Dans un contexte de recrudescence des actes à caractère raciste et antisémite, le vadémécum *Agir contre le racisme et l'antisémitisme* a été mis à jour et deux parcours de formation déployés pour mettre en œuvre la journée de formation obligatoire, prévue par le plan national piloté par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah).

Les équipes académiques des valeurs de la République interviennent désormais également pour renforcer l'accompagnement pédagogique des professeurs. Des cellules d'appui pédagogique seront mises en place pour accompagner les professeurs qui anticipent ou rencontrent des difficultés en matière de contestation de leur enseignement.

FOCUS

Former les cadres de l'éducation nationale

Le Plan laïcité dans les écoles et les établissements du 9 novembre 2022 vise à renforcer le suivi et l'accompagnement méthodologique, juridique et humain des personnels d'encadrement confrontés à des situations sensibles.

12 000 personnels de direction et 1 200 inspecteurs du 1^{er} degré ont été formés par les équipes académiques des valeurs de la République depuis 2022 : dialogue avec les élèves et leurs parents, procédure disciplinaire, gestion de situation et actions pédagogiques.

PROTÉGER LES PERSONNELS ET RENFORCER LEUR AUTORITÉ

Le décret du 16 août 2023 donne aux directeurs et chefs d'établissement des moyens de réponse face à des atteintes graves :

- le chef d'établissement engage systématiquement une **procédure disciplinaire** « lorsque l'élève commet un acte portant une atteinte grave aux principes de la République, notamment au principe de la laïcité » ;
- les personnels de direction peuvent bénéficier de l'**appui des directeurs des services départementaux de l'éducation nationale** afin de garantir la sécurité des personnels et la sérénité de la procédure disciplinaire ;

- la **protection fonctionnelle** est octroyée systématiquement aux personnels en cas d'atteinte à la laïcité mettant en cause leur sécurité.

En cas de perturbation de l'école ou de l'établissement et de besoin d'appuis, l'**équipe académique des valeurs de la République intervient** pour apporter aux équipes de direction et professeurs un soutien concret. La prise en charge de ces situations peut inclure :

- le dépôt de plainte au titre de la personne morale ;
- le signalement des faits au procureur de la République (article 40 du Code de procédure pénale) ;
- la protection des agents (loi du 24 août 2021) ;
- le lien avec les forces de sécurité ;
- en cas d'actes racistes ou antisémites, des inspecteurs d'académie dédiés accompagnent également les écoles et établissements pour la prise en charge des victimes, élèves ou personnels.

FOCUS

Clarifier les règles d'application de la laïcité à l'école

L'instruction ministérielle du 31 août 2023 dispose que le port des abayas et des qamis, de même que le port de toutes les tenues et tous les signes qui manifestent ostensiblement une appartenance religieuse, est interdit aux élèves de l'enseignement public.

L'École a un devoir de protection de tous les élèves, quelles que soient leurs convictions, contre toute forme de pression physique, symbolique ou psychique.

En cas d'échec de la phase de dialogue visant à faire respecter cette interdiction, le chef d'établissement doit engager une procédure disciplinaire.

L'égalité professionnelle femmes-hommes : un enjeu majeur pour notre institution

L'égalité et la lutte contre toutes les formes de discrimination sont des marqueurs forts pour notre institution et font partie des valeurs que notre École promeut au quotidien. La double labellisation Égalité et Diversité en atteste depuis juin 2022.

LA DOUBLE LABELLISATION ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ



QUAND ?

Depuis juin 2022 et pour une durée de quatre ans

QUI ?

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, conjointement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques

POURQUOI ?

Pour souligner l'engagement et la volonté d'amélioration continue dans le cadre d'une gestion des ressources humaines du XXI^e siècle

Objectifs

- **Mobiliser** l'ensemble de la communauté éducative autour d'actions concrètes et de bonnes pratiques en faveur de l'égalité professionnelle et de la diversité
- **Identifier** les points forts et les actions d'amélioration
- **Engager** les équipes dans les évolutions à conduire pour gagner en attractivité
- **Intégrer** l'égalité et la diversité dans les politiques RH au bénéfice des agentes et des agents, en cohérence avec les politiques publiques de diversité, d'inclusion et de lutte contre les violences portées par le ministère au bénéfice des élèves

→ **Un audit de surveillance** a eu lieu en novembre 2023 pendant dix jours pour suivre l'avancement de l'égalité femmes-hommes et de la diversité dans les politiques RH comme dans les politiques publiques ministérielles, dans un périmètre couvrant l'administration centrale et 7 académies, et pour faire évoluer encore notre action.

LES NOUVEAUTÉS 2024

- **Accompagnement des académies dans la démarche de labellisation** et formations à l'auto-évaluation et à l'audit programmés tout au long de l'année scolaire pour préparer l'audit de renouvellement de la labellisation à l'automne 2025, qui concernera l'ensemble des 30 académies.
- **Deuxième Plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2027** pour conforter l'engagement du ministère à faire progresser cette politique RH.



16 Moderniser l'administration

L'ESSENTIEL

L'administration du ministère se transforme au service des élèves, des familles et des personnels pour :

- faciliter les démarches administratives ;
- dématérialiser et simplifier les procédures internes ;
- renforcer l'impact de ses politiques ;
- améliorer les conditions de travail.

Cette démarche d'ensemble, dont les premiers résultats sont déjà visibles, accompagne les réformes pédagogiques et renforce le service public de l'éducation nationale.

AMÉLIORER LE SERVICE RENDU AUX ÉLÈVES ET À LEUR FAMILLE

NOUVEAU

Limiter le non-recours aux bourses dans le 2^d degré

L'automatisation de l'examen du droit à une bourse nationale d'études du 2^d degré permet d'accroître le recours aux bourses, dans le cadre du Plan égalité des chances. Cette nouvelle procédure vise à déterminer le droit à bourse des familles qui auront consenti à ce dispositif lors de l'inscription de l'élève et qui seront ainsi dispensées de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire.

Afin de simplifier et d'alléger l'accès aux droits, la procédure s'appuie sur le recueil des données d'état civil élargi (nom, prénom, date et lieu de naissance) du demandeur de bourse et de son éventuel conjoint lors de l'inscription, pour les identifier en tant que contribuables et récupérer leurs données fiscales (nécessaires à l'examen de la demande de bourse) grâce à une interrogation des bases de données de la direction générale des finances publiques (Dgfp). L'utilisation de ces données fiscales permettra de proposer directement une bourse nationale d'études du 2^d degré aux familles.

Simplifier les démarches en ligne grâce au portail Scolarité services

En 2021, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a lancé

FOCUS

Faciliter les démarches des parents liées à la scolarité

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse intègre la démarche de simplification des « moments de vie » des Français annoncée par le Premier ministre avec la mesure « **je scolarise mon enfant** ».

L'objectif est de considérer le parcours usager dans son ensemble, en se mettant à la place des utilisateurs. Les axes de travail retenus concernent l'application du « dites-le-nous une fois », selon lequel toute information communiquée à l'administration ne doit pas être à nouveau demandée, ainsi que la disponibilité et la clarté de l'information et un accompagnement adapté pour toutes les familles.

le portail national Scolarité services adossé au système d'authentification **ÉduConnect**, en remplacement des anciens guichets académiques de procédures dématérialisées. Les parents peuvent désormais accéder à l'ensemble des démarches en ligne qui les concernent, quel que soit le niveau de scolarisation ou l'académie de rattachement de leur enfant.

FOCUS

Les améliorations de 2023 les plus notables

Parmi les processus administratifs modernisés en 2023, on peut citer :

- **académie de Lille** : appels téléphoniques à la direction des personnels enseignants traités deux fois plus vite ;
- **académie de Versailles** : mise en place d'une équipe de renfort lors des pics de demandes de cumul d'activités, conduisant à la réduction du délai de traitement de deux mois à douze jours ;
- **académie de Nancy-Metz** : création d'un outil de suivi de la gestion des remplacements qui permet un gain de temps de 170 jours.

Dans le cadre de l'observatoire des démarches en ligne piloté par la direction du numérique de l'État (Dinum), les taux de satisfaction des différents services proposés aux familles sont évalués en continu et permettent aux équipes du ministère d'améliorer l'expérience utilisateur. **Le taux moyen, inférieur à 7/10 au début des mesures, a dépassé en 2024 la barre des 8/10 tout en intégrant de nouvelles démarches dématérialisées : l'inscription au collège, l'obtention du certificat de scolarité, la consultation du livret de parcours inclusif, etc.**

Après l'enrichissement de l'offre disponible, les efforts portent à présent sur la mise en accessibilité du portail. Les équipes informatiques du ministère ont été spécifiquement formées pour réaliser **un audit global dès cette rentrée scolaire 2024**. Il s'agira d'une étape importante dans la trajectoire de mise en conformité complète des démarches en ligne.

Structuré au niveau national, le programme est porté par le recteur au sein de chaque académie. Il associe les personnels à l'identification des difficultés, ainsi qu'à la mise en œuvre de solutions qui améliorent à la fois le service rendu et les conditions de travail des agents. **Il permet d'obtenir des résultats concrets immédiatement perceptibles (meilleurs délais de traitement des demandes avec une prise en charge individualisée, dématérialisation, amélioration du temps de prise en charge des appels téléphoniques, etc.).**

Ce programme, qui a été conçu avec l'appui de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), a permis de moderniser environ 80 processus administratifs dans 12 académies depuis quatre ans. **Le ministère accélère sa diffusion en le généralisant dans les 18 académies restantes d'ici à la fin de l'année 2025.**

ASSURER UN HAUT NIVEAU DE QUALITÉ DE SERVICE AUX PERSONNELS

Le ministère a adopté **une nouvelle méthode avec le programme d'accompagnement à la transformation des académies**. Éprouvé avec succès dans une douzaine d'académies à ce jour, ce programme permet la résolution de difficultés auxquelles sont confrontés les personnels à un niveau très fin et opérationnel.

Transformer les pratiques pédagogiques avec le Conseil national de la refondation

Objectif

Améliorer l'**efficacité des pratiques pédagogiques** et la **qualité des apprentissages** des élèves, s'assurer de leur diffusion



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION

15 434
projets déposés

7 559
projets validés

4 927 442
élèves bénéficiaires,
scolarisés en école
ou en établissement

LES DEUX ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

1. UNE LOGIQUE DE CONCERTATION LOCALE POUR ENCOURAGER LES DYNAMIQUES D'ÉQUIPES ET ASSOCIER LE TERRITOIRE

La démarche CNR vise à faire émerger, sur la base du volontariat, des initiatives fondées sur les besoins constatés par les équipes afin d'améliorer la réussite et le bien-être des élèves et de réduire les inégalités. Les concertations, étape essentielle de la démarche, se nourrissent des réflexions des équipes menées lors de l'évaluation de l'école ou de l'établissement et permettent d'inscrire des projets qui engagent la communauté éducative et les partenaires locaux, notamment les collectivités territoriales. Le Fonds d'innovation pédagogique permet le financement des projets, en complément de l'engagement des collectivités.

2. UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

Les équipes porteuses de projets CNR bénéficient d'un accompagnement de proximité coordonné par les personnels d'encadrement territoriaux. Ceux-ci mobilisent leurs équipes pour entretenir un dialogue aux différentes étapes de leurs projets. L'engagement des projets dans la durée est encouragé pour permettre, à terme, une mesure d'impact. Les directeurs d'école et les chefs d'établissement, tout à la fois pilotes de la structure et accompagnateurs du collectif, jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre et la pérennisation de ces projets.

• La réserve nationale

Les équipes volontaires dont le projet CNR a été validé par la commission académique et qui présentent une valeur pédagogique élevée et mesurable sur les résultats des élèves peuvent obtenir un accompagnement et un financement dans le cadre de la réserve nationale. La valorisation et le financement au plan national visent à favoriser une diffusion large et à soutenir une dynamique d'essaimage sur le territoire.

→ **Le 25 avril 2024, les 14 premiers projets retenus par la commission nationale ont été dévoilés. À la rentrée 2024, la commission nationale examinera une nouvelle série de projets.**

• La communauté CNR « Notre école, faisons-la ensemble »

- Accessible via la plateforme M@gistère
- 6 150 membres
- 600 connexions quotidiennes

Initiée à l'automne 2023, cette communauté soutient la dynamique de transformation impulsée par le Conseil national de la refondation dans son volet éducation et fédère l'ensemble des acteurs engagés dans la mise en œuvre des projets. Elle permet aux équipes volontaires engagées de concevoir et de mettre en œuvre des projets en bénéficiant de ressources inspirantes, de temps d'échanges, de formation et de partage d'expérience entre pairs et avec des experts.



A blurred background image of an airplane on a tarmac. The visible registration number is F-GF0H. The aircraft has a white fuselage with red and blue stripes.

Partie 3

**Des enjeux qui
définissent l'avenir**



17

Développer les compétences numériques

L'ESSENTIEL

- L'attestation de sensibilisation au numérique devient obligatoire à la rentrée pour les élèves de 6^e.
- Les compétences numériques se développent dans tous les enseignements. Le nouveau programme de technologie du cycle 4 porte une ambition inédite pour le numérique.
- Le développement des compétences numériques des professeurs est encouragé par la création d'une attestation accessible aux personnels volontaires et par la mise à disposition de communs numériques (Eléa, Cappytale, la Forge) pour créer et partager leurs propres ressources.

LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES AU CŒUR DES APPRENTISSAGES

Des programmes adaptés

Les compétences numériques sont essentielles à l'éducation, tant pour les apprentissages tout au long de la vie que dans l'exercice des droits et des devoirs. Elles constituent un jalon fondamental du cursus scolaire, de l'insertion professionnelle et de la vie citoyenne dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment.

L'École doit jouer un rôle déterminant dans l'appropriation d'une culture numérique responsable et éthique. **De l'école au lycée, les programmes scolaires insistent sur la nécessité d'acquérir progressivement la maîtrise des compétences numériques.** Tous les enseignements mobilisent des outils et des ressources numériques, contribuant ainsi au développement des compétences des élèves et à l'usage pertinent du numérique.

Le nouveau programme de technologie porte une nouvelle ambition pour le numérique afin de construire la pensée informatique des élèves à partir de la 5^e autour de quatre piliers : les données, les algorithmes, les langages et les machines.

NOUVEAU

Les attestations et certifications PIX, pour un usage quotidien

Les élèves seront sensibilisés à l'usage raisonné du numérique au cours de l'école élémentaire

avec l'expérimentation d'un **programme PIX Junior**, dédié aux élèves de cours moyen.

Face aux enjeux d'éducation au numérique et de lutte contre le cyberharcèlement, **les élèves de 6^e suivront une sensibilisation au bon usage des outils numériques et des réseaux sociaux ainsi qu'aux dérives et aux risques possibles.** Certifiée par PIX, cette sensibilisation devient obligatoire à la rentrée 2024. Ce dispositif s'inscrit dans les 10 heures d'apprentissage par an consacrées à la question du harcèlement dans le cadre du programme Phare.

PIX Junior et l'attestation PIX 6^e instaurent un continuum de formation qui aboutit à une certification obligatoire du niveau de maîtrise des compétences numériques en classe de 3^e et en fin de cycle terminal.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DES PROFESSEURS

Le cadre de référence des compétences numériques pour l'éducation, CRCN Édu, définit les compétences numériques des personnels nécessaires à l'exercice des métiers d'enseignement et d'éducation. Il complète le cadre de référence des compétences numériques (CRCN). **La loi visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique (SREN) instaure une nouvelle attestation des compétences numériques professionnelles pour les personnels volontaires.**

FOCUS

Mieux éduquer grâce à l'intelligence artificielle (IA)

La Commission de l'intelligence artificielle a remis en mars 2024 un rapport au président de la République contenant **25 recommandations pour faire de la France un pays à la pointe de l'IA**, parmi lesquelles : « Encourager l'utilisation individuelle, l'expérimentation à grande échelle et l'évaluation des outils d'IA pour renforcer le service public de l'éducation et améliorer le quotidien des équipes pédagogiques. »

L'École est confrontée à un triple enjeu :

- utiliser les opportunités de l'intelligence artificielle à des fins pédagogiques ;
- donner aux élèves les clés de compréhension, d'usages éthiques et sûrs ainsi que, pour ceux qui veulent développer une expertise, les compétences leur permettant d'élaborer des outils d'intelligence artificielle ;
- permettre à chacun d'exercer ses droits et de respecter ses devoirs.

L'année 2024-2025 conduira donc à élaborer une stratégie de l'éducation nationale sur l'intelligence artificielle, afin d'en tirer le meilleur parti en matière pédagogique, pour les élèves et pour les enseignants, et d'y former les élèves.

La formation au et par le numérique constitue une dimension obligatoire de la formation initiale des professeurs. Les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) forment ainsi les futurs enseignants des 1^{er} et 2^d degrés à un usage raisonné des outils et médias numériques à l'école.

Le ministère poursuit le déploiement pilote du dispositif **PIX+ Édu**, qui s'adresse aux étudiants en formation initiale, aux professeurs fonctionnaires stagiaires, ainsi qu'aux enseignants et personnels d'éducation en activité. Il s'articule en trois étapes : un parcours d'auto-positionnement, des parcours thématiques d'auto-entraînement et une évaluation qui permet l'obtention d'une attestation ou d'une certification pour les niveaux les plus élevés.

Une information annuelle sur l'apprentissage de la citoyenneté numérique sera dispensée au cours du premier trimestre aux représentants légaux des élèves. Des ressources élaborées par le groupement d'intérêt public (GIP) Trousse à projets, le GIP PIX et Réseau Canopé-Clémi, en co-construction avec les associations œuvrant dans ce domaine et les fédérations de parents d'élèves, sont à la disposition des équipes éducatives.

FOCUS

PIX pour évaluer et certifier les compétences numériques

- 4,1 millions d'élèves utilisateurs de PIX
- 140 000 attestations PIX 6^e obtenues
- 1,5 million de collégiens et de lycéens ayant présenté la certification PIX en 2023-2024
- 68 000 étudiants en Inspé ou enseignants déjà engagés dans des parcours PIX et PIX+ Édu pour les professeurs

Calendrier de certification

- Classes de terminale : du 7 novembre 2024 au 7 mars 2025
- Classes de 3^e : du 17 mars au 13 juin 2025

Relever les défis de l'intelligence artificielle

Objectifs

1. Créer les conditions d'une appropriation collective de l'IA et de ses enjeux afin de définir ensemble les conditions dans lesquelles elle s'insère dans le quotidien des classes
2. Encourager une utilisation raisonnée de l'IA à partir de la 5^e, sous contrôle de l'enseignant, en lien avec l'évolution des programmes
3. Permettre à l'École d'assurer son rôle dans l'éducation aux médias et la compréhension des avantages et inconvénients des technologies

UNE DÉMARCHE ADAPTÉE

- Chaque enseignant peut explorer les usages de l'IA.
- En classe, l'enseignant doit poser un cadre de confiance pour ne pas exposer les données personnelles des élèves à un système d'IA.
- Toutes les décisions importantes sont validées par l'enseignant.
- Dans un souci de vigilance et de réflexivité, il s'agit d'organiser une forme de questionnement régulier, méthodique et délibératif pour développer l'esprit critique des élèves sur le fonctionnement des IA et leur utilisation.

CE QUI PEUT RELEVER OU PAS D'UNE IA



CE QUI DOIT RESTER HUMAIN

- Avoir une intention
- Évaluer et distinguer le vrai du faux
- Comprendre et agir dans des situations complexes
- Avoir une approche intuitive
- Créer
- Réfléchir
- Hiérarchiser
- Avoir une expérience corporelle et sensible
- Donner du sens à une information, une connaissance, une œuvre



CE QUI PEUT ÊTRE TRAITÉ PAR UNE MACHINE

- Calcul et traitement statistique des données massives
- Production de textes, images et sons en réponse à des instructions
- Imitation - Simulation
- Modélisation
- Manipulation de signes
- Apprentissage sans compréhension du sens
- Entraînement

DES OUTILS AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE

Cinq

services numériques
pour l'apprentissage du français
et des mathématiques en cycle 2
dans le cadre du Partenariat
d'innovation IA (P2IA)

Six

services numériques
pour l'apprentissage du français,
des mathématiques et des langues
vivantes en cycle 3,
dans le cadre d'un nouveau P2IA

L'assistant vocal Captain Kelly
pour l'enseignement de l'anglais
à l'école primaire

Edu'Up

Des services numériques pour comprendre
le fonctionnement de l'IA ou aider les
enseignants à produire des ressources

Domino

Un bouquet de services pour le cycle 2

DES ÉTAPES POUR PRÉPARER L'AVENIR

- **Des formations à la disposition des enseignants** pour comprendre les enjeux et les usages des IA en éducation (AI4T).
- **Échanger en équipe au sein des établissements** sur l'évolution des pratiques d'évaluation et de devoirs.
- **Un nouveau programme de technologie du cycle 4** (5^e, 4^e et 3^e) axé notamment sur une compréhension du fonctionnement des outils et dispositifs numériques (algorithmes, IA, etc.).
- Le développement de nouveaux outils et de nouvelles fonctionnalités pour **personnaliser les parcours d'apprentissage et les activités selon les besoins de chaque élève**.
- **Un marché en préparation pour fournir aux enseignants des outils innovants et l'IA générative pour les aider dans leurs « gestes quotidiens » :** préparation de cours, confection d'un scénario pédagogique interactif ou encore évaluation.

18

Favoriser l'engagement et transmettre les valeurs de la République

L'ESSENTIEL

- Le nouveau programme d'enseignement moral et civique (EMC) est mis en œuvre à la rentrée 2024 à chaque début de cycle pour les classes de CP, CE2, 5^e et 2^{de}. Au cycle 4, 18 heures de projets d'éducation à la citoyenneté l'enrichissent.
- Pour promouvoir l'engagement citoyen au travers du Service national universel (SNU), le dispositif Classes et lycées engagés (CLE) est reconduit.
- Près de 150 000 jeunes seront engagés en Service civique en 2024-2025.

NOUVEAU

LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE RÉNOVÉ DU CP À LA TERMINALE

Publié en juin 2024, le nouveau programme d'EMC entre en vigueur progressivement à partir de la rentrée scolaire 2024. Il fixe les contenus d'enseignement pour chaque année du CP à la terminale et **porte une même ambition pour tous les lycéens, avec un programme commun aux voies générale, technologique et professionnelle**.

Le nouveau programme reprend les thèmes bien identifiés de **formation à la citoyenneté républicaine : principes et valeurs de la République, laïcité, culture institutionnelle et juridique**. Il se veut également en phase avec les enjeux contemporains en intégrant, pour chaque niveau d'enseignement, des contenus relevant de **l'éducation au développement durable, aux médias et à l'information**.

Il s'accompagne d'une redéfinition du cadre plus général de l'éducation à la citoyenneté, inscrite dans un **parcours citoyen**, avec des compétences civiques et citoyennes à développer pour acquérir une culture de la démocratie.

Au cycle 4, l'EMC est complété par 18 heures annuelles consacrées à des projets d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information, et au développement durable. Un guide d'accompagnement propose des éléments de cadrage et des exemples de projets à mener en classe ou

dans l'établissement (concours, temps forts, partenariats institutionnels et associatifs). Le renforcement de la culture juridique et institutionnelle se traduit notamment par la généralisation du passeport Éducdroit.

Le programme d'EMC encourage plus globalement les élèves à s'investir dans des projets tout au long de leur scolarité, en leur offrant un cadre pour s'engager contre le racisme, l'antisémitisme, le sexisme, les LGBTphobies et, plus largement, contre tous les agissements à caractère discriminatoire.

LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE POUR ÉDUQUER À LA CITOYENNETÉ

La démocratie scolaire et ses instances font partie des contenus d'enseignement articulés aux questions de représentation et de participation à la vie démocratique, en particulier en 6^e, 3^e et terminale. **Au collège et au lycée, exercer un mandat et participer à une élection contribuent à l'apprentissage d'une citoyenneté active**. La prise en compte effective de la parole des élèves dans les instances au sein desquelles ils sont représentés améliore le fonctionnement des établissements et le bien-être des élèves.

En cette année de renouvellement des conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL) et du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL), l'accompagnement des instances représentant les élèves sera renforcé, notamment pour garantir la bonne mise en œuvre des élections et favoriser une participation de tous les élèves aux scrutins.

NOUVEAU

Le Conseil des jeunes de la laïcité

D'ici la fin de l'année 2024, un Conseil des jeunes de la laïcité sera mis en place, composé d'**élèves volontaires de 2^e générale, technologique et professionnelle et de 1^{re} année de CAP désignés pour deux ans dans chaque académie.**

Cette nouvelle instance pourra apporter ses propres réflexions et contributions et participer ponctuellement aux travaux du Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République.

UN ENGAGEMENT CONTINU DU PARCOURS SCOLAIRE AU PARCOURS CITOYEN

Les apprentissages et expériences scolaires concourent à l'acquisition d'une culture de l'engagement, renforcée par des dispositifs tels que le Service national universel, le Service civique ou encore la Réserve civique.

Afin de favoriser l'engagement des jeunes, une politique d'information volontariste est mise en place, notamment dans le cadre de l'enseignement moral et civique, lors des Semaines de l'engagement ou des salons d'orientation.

Les missions de Service civique dans les établissements scolaires permettent aux jeunes de vivre une expérience d'engagement au service de l'intérêt général et de contribuer à l'action éducative du ministère. Les jeunes concernés participent à la conduite de projets variés au sein des établissements. En 2024-2025, les thèmes privilégiés seront l'éducation aux enjeux environnementaux et à la transition écologique, l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques et la lutte contre le harcèlement scolaire.

Au sein des lycées, le **label Classes et lycées engagés** permet à des élèves de 2^{de} (générale, technologique ou professionnelle) et de 1^{re} année de CAP de bénéficier d'un projet pédagogique annuel s'inscrivant dans les actions éducatives et les enseignements quotidiens, avec également un séjour de cohésion du SNU sur le temps scolaire. À l'issue d'une première année d'expérimentation, **le dispositif est reconduit pour 2024-2025.**

FOCUS

Plus de 1 000 établissements labellisés Égalité filles-garçons



Ce label consacre la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative autour d'une approche intégrée de l'égalité. Il favorise l'engagement des élèves dans le cadre des enseignements, des actions éducatives et des instances de la démocratie scolaire. **Le label est un levier pour améliorer le climat scolaire et lutter contre les violences de genre au sein des établissements scolaires.**

Le Service national universel : l'engagement citoyen des 15-17 ans

Objectifs

- Développer la cohésion nationale
- Promouvoir une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

UN TEMPS DE COHÉSION

- Séjour collectif de 12 jours en dehors du département de résidence
- Hors temps scolaire et sur inscription individuelle (sauf Classe engagée)
- Activités liées aux enjeux de société : citoyenneté, institutions européennes, santé, services publics, mémoire et défense, culture, développement durable, patrimoine, etc.



Depuis 2019

140 000
participants

Au 1^{er} semestre 2024

49 874
participants

8 244
encadrants

451
séjours de cohésion
sur 9 sessions

UN TEMPS DE SERVICE À LA NATION

Chaque jeune peut choisir la cause pour laquelle il souhaite s'engager afin de se sentir pleinement utile à la société. Son engagement peut prendre deux formes :

- une mission d'intérêt général ;
- un engagement long type Service civique.

LE LABEL CLASSES ET LYCÉES ENGAGÉS

Depuis 2023, tout jeune scolarisé en classe de 2^{de} ou en 1^{re} année de CAP peut s'inscrire, au sein de son établissement scolaire, dans une classe engagée.



**CLASSES
ET LYCÉES
ENGAGÉS**

Un projet pédagogique thématique

Défense et mémoire
Sport et Jeux olympiques et paralympiques
Environnement
Résilience et prévention des risques

Un séjour de cohésion SNU organisé sur le temps scolaire

autour d'un socle commun et du projet pédagogique de l'établissement scolaire d'origine



19

Rapprocher l'École du monde du travail

L'ESSENTIEL

- Des élèves mieux informés sur le monde professionnel avec la découverte des métiers au collège et un stage d'observation obligatoire pour tous les élèves de 2^{de} générale et technologique.
- Des projets concrets pour associer l'entreprise à la préparation des compétences des filières d'avenir à l'échelle d'un territoire.
- Des enseignants formés en entreprise pour mieux transmettre les compétences.

SOUTENIR L'AMBITION DES ÉLÈVES PAR LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS ET DE L'ENTREPRISE

Découverte des métiers au collège

Connaître la diversité des parcours et le fonctionnement du monde du travail est un enjeu fondamental pour élargir l'ambition des élèves et diversifier leur connaissance des métiers.

C'est pourquoi, à compter de la rentrée 2024, tous les élèves de 5^e, 4^e et 3^e bénéficient

d'activités de découverte des métiers, grâce à un horaire dédié dans leur emploi du temps.

En complément, les élèves de 3^e effectuent un stage d'observation d'une semaine. Avec l'appui des régions, de tous les partenaires du monde économique et professionnel et de l'Onisep, le dispositif est un puissant levier :

- pour faire découvrir un panel élargi de métiers ;
- pour accompagner l'orientation en luttant contre l'auto-censure, les inégalités sociales et territoriales, les représentations genrées des métiers.

Stage en 2^{de} générale et technologique

La séquence d'observation en milieu professionnel instaurée à compter de l'année scolaire 2023-2024 pour tous les élèves en classe de 2^{de} générale et technologique (soit un peu plus de 561 000 élèves) est une opportunité sans précédent pour les acteurs du monde économique et professionnel, tant public que privé :

- de contribuer à enrichir et diversifier les projets d'orientation des jeunes ;

- d'enrichir leur culture économique et professionnelle.

FOCUS

La découverte des métiers au bénéfice des collégiens et des lycéens

- En 2023-2024, 76 % des élèves de 5^e, 88 % des élèves de 4^e et 97 % des élèves de 3^e ont bénéficié d'actions de découverte des métiers.
- Selon les départements, entre 85 % et plus de 98 % des élèves de 2^{de} de la voie générale et technologique ont bénéficié du nouveau stage de deux semaines en juin 2024.

Bureau des entreprises au lycée professionnel

Le bureau des entreprises permet aux acteurs du monde professionnel d'avoir un point d'entrée unique au sein de chaque lycée professionnel pour toutes leurs actions : propositions de stages, mentorat, interventions, etc. Il favorise les synergies avec les partenaires économiques, les professeurs, les élèves ou encore les apprentis.

Il contribue à l'attractivité des formations professionnelles, à l'amélioration de l'insertion professionnelle et à l'adaptation des formations aux besoins du territoire.

FORMER LA JEUNESSE AUX MÉTIERS DE FRANCE 2030

Partout en France, des entreprises cofinancent avec la région et l'Etat **des projets qui apportent des réponses concrètes aux défis des compétences** (attractivité, insertion, formation, etc.).

Parmi les exemples les plus significatifs, Industries Méditerranée, EDF et l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) ont financé, avec le Campus des métiers et des qualifications d'excellence Industrie du futur Sud, la **première plateforme de métavers sur les métiers : Forindustrie, l'univers extraordinaire (www.forindustrie.fr)**. À la manière d'un jeu vidéo, elle fait découvrir de manière ludique et collaborative les métiers de l'industrie aux collégiens, lycéens, étudiants, avec leurs enseignants dans toute la France.

Ce même campus d'excellence porte le **projet I-NOVMICRO#2 sur le développement de l'électronique et de la robotique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**. Son montant total s'élève à 23 millions d'euros, avec 15 millions d'euros de subventions de l'Etat. Ses objectifs sont de :

- sensibiliser 100 000 jeunes en cinq ans aux métiers de l'électronique « du silicium au service » ;
- adapter les parcours existants aux innovations de la filière, comme le BTS pilotage de procédés, déployer de nouveaux diplômes, comme le baccalauréat professionnel cybersécurité, informatique et réseaux, électronique (Ciel), ou créer des formations complémentaires sur l'optimisation des systèmes de production connectés ;
- former 17 000 jeunes supplémentaires pour accompagner le doublement de la production industrielle.

Pour ce faire, ce sont 12 Fablabs qui seront déployés dans les lycées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. STMicroelectronics, les membres du pôle de compétitivité SCS, de l'université Côte d'Azur et d'Aix-Marseille Université sont impliqués dans la formation des enseignants de ces lycées.

FORMER LES ENSEIGNANTS EN ENTREPRISE

Former la jeunesse aux métiers de France 2030 nécessite des enseignants formés au plus près du terrain.

Sur la maintenance des véhicules électriques à batterie, plus de 600 enseignants sont initiés aux outils innovants de formation : usage de caméra 360, de scanner 3D, de casque XR (réalité augmentée et virtuelle), hologramme, etc. **Le programme de formation impulsé par le Réseau national des campus des métiers et des qualifications de la mobilité**, réalisé en pédagogie inversée, a été construit en collaboration avec des partenaires industriels : Exxotest, Renault, Renault Trucks, Volkswagen et l'ANFA. Il bénéficie d'un financement France 2030 pour former 2 000 enseignants.

FOCUS

Le Centre d'études et de formation en partenariat avec les entreprises et les professions 2030

Le Cefpep 2030 est un **appel à projets à toutes les entreprises qui souhaitent accueillir des enseignants en stage pour renforcer leurs compétences métiers** sur une journée et jusqu'à deux semaines. Les offres peuvent être mises en place pour toute la France ou en proximité.

10 000 journées de formation en entreprise seront proposées en 2024.

20 Se mobiliser pour la transition écologique

L'ESSENTIEL

L'École du futur est une école plus engagée dans la protection de l'environnement et la transition écologique. Ses priorités pour l'année 2024-2025 sont :

- renforcer l'accompagnement des éco-délégués ;
- poursuivre le déploiement de la labellisation E3D (école ou établissement en démarche globale de développement durable) ;
- favoriser le développement des aires éducatives (marines, terrestres, fluviales) ;
- mettre l'accent sur les dispositifs d'éducation à la mer, dans le cadre de l'Année de la mer.

L'éducation au développement durable (EDD) fait partie des missions de l'École. Si beaucoup a été fait depuis 2019, l'effort doit se poursuivre autour de deux axes :
• améliorer le niveau de connaissances et la compréhension des enjeux pour faciliter la prise de conscience ;
• favoriser l'engagement individuel et collectif pour une action concrète au sein et à proximité des écoles et des établissements.

CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Des repères de progression et des attendus de fin de cycle seront publiés à la rentrée 2024 pour compléter le référentiel de compétences d'EDD publié à la rentrée 2023. Du cycle 1 au lycée, ils précisent les objectifs d'acquisition de connaissances et de compétences autour de six thèmes : la biodiversité et les écosystèmes, l'alimentation, l'eau et le changement climatique, la gestion durable des ressources naturelles, l'aménagement durable des territoires et le numérique.

NOUVEAU

Après le renforcement des programmes scolaires en 2019 et 2020, des évolutions récentes ou à venir consolident encore la place accordée à l'EDD et à la transition écologique dans les programmes scolaires. Ainsi, le nouveau programme d'enseignement moral et civique (EMC) donne une place

importante à l'EDD et constitue un support pour des projets interdisciplinaires.

Le travail de rénovation et de création de diplômes professionnels se poursuit pour répondre aux besoins d'évolution des métiers et des compétences en tenant compte des enjeux de la transition écologique.

Dans le cadre de la formation à la transition écologique de tous les agents de la fonction publique d'ici 2027, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse forme actuellement ses cadres et prépare la phase suivante, qui concernera 1,2 million d'agents.

S'ENGAGER ET AGIR CONCRÈTEMENT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'engagement des éco-délégués

Depuis la rentrée 2020, des éco-délégués sont élus dans chaque classe de collège et de lycée (possible dès les classes de CM1 et CM2). Un binôme d'éco-délégués est également élu au sein de chaque conseil de la vie collégienne (CVC) et de chaque conseil de la vie lycéenne (CVL) ainsi qu'aux niveaux académique (CAVL) et national (CNVL). Ils jouent un rôle d'ambassadeurs auprès de l'ensemble des élèves et s'investissent dans des projets concrets avec les enseignants et des partenaires.

Les ressources mobilisables auprès des éco-délégués font l'objet d'une promotion particulière **lors des semaines européennes du développement durable (du 18 septembre au 8 octobre 2024)** et des semaines de l'engagement.

Une simulation d'une conférence des parties (COP) sur le climat sera organisée à Paris en octobre 2024 en partenariat avec l'Agence française de développement et mobilisera les éco-délégués des CAVL.

Le Prix de l'action éco-déléguée de l'année 2025, pour sa 5^e édition et comme l'an dernier, engagera les représentants académiques des éco-délégués, membres des CAVL, à participer à la désignation des lauréats à partir de la présélection du jury.

Des espaces d'engagement collectif

La labellisation E3D reconnaît et encourage l'engagement de la communauté éducative dans une démarche globale en faveur de la transition écologique : chaque école et établissement est un lieu potentiel de mise en œuvre de la transition écologique. À la rentrée 2023, 12 500 structures scolaires étaient labellisées E3D. **Le déploiement de la labellisation E3D doit être accéléré pour atteindre 20 000 structures scolaires labellisées à la rentrée 2025 et 100 % en 2030.**

L'État poursuit son soutien aux collectivités territoriales pour la rénovation énergétique du bâti scolaire à travers le programme ÉduRénov. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse accompagne cette transition écologique du patrimoine scolaire en lien avec les collectivités.

Le dispositif des aires éducatives poursuit son développement, en partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB), le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. **On dénombre aujourd'hui 1200 aires éducatives, marines et terrestres.**

Le dispositif permet à des élèves de cycles 3 et 4, et depuis cette année à des lycéens, de gérer de manière participative une portion d'espace naturel (prairie, littoral, zone humide, forêt, rivière, ou parc urbain, etc.). Au cours de l'année 2024-2025, une formation nationale à destination des enseignants et des formateurs académiques sera diffusée pour accompagner leur développement.

NOUVEAU

2024-2025 : l'Année de la mer

À l'occasion de la Conférence des Nations unies sur l'océan à Nice en juin 2025, l'année scolaire 2024-2025 est déclarée Année de la mer.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse porte, avec de nombreux partenaires, **de multiples dispositifs pédagogiques** qui concernent la mer. Ils seront diffusés en début d'année scolaire auprès des équipes éducatives.

Deux événements consacrés au thème de la mer ont été inscrits dans le programme national de formation 2024-2025 : **la 17^e édition du Fored (Forum des ressources pour l'éducation au développement durable) et un séminaire national dédié au dispositif des classes à enjeux maritimes.**

Un **prix spécial Année de la mer** est créé pour la session 2025 du Prix de l'action éco-déléguée.

21

Promouvoir l'égalité des chances hors des murs de l'école

L'ESSENTIEL

- Pour donner aux jeunes les outils de leur émancipation, le ministère renforce la continuité éducative et la mixité sociale dans les Colos apprenantes, pour que chaque temps de vie des jeunes contribue à élargir leurs horizons.
- En septembre, le plan 1 jeune 1 mentor sera décliné pour les jeunes en lycée professionnel. Le mentorat à destination de ces jeunes constitue l'une des briques de la réforme de la voie professionnelle.

RENFORCER LE RÉSEAU DE DISPOSITIFS ÉDUCATIFS ET ÉLARGIR LES BÉNÉFICIAIRES

Le ministère multiplie les passerelles et partenariats entre les différents acteurs en s'appuyant sur le cadre des projets éducatifs territoriaux (PEDT).

Aux PEDT peut être ajouté le label Plan mercredi, qui vise à garantir aux enfants un accueil de loisirs le mercredi. Cette démarche rencontre un succès significatif, puisque 70 % des communes disposant d'une école publique et d'un accueil de loisirs fonctionnant le mercredi sont désormais labellisées Plan mercredi.

L'intégration des services jeunesse et sports de l'État dans les directions départementales et académiques – SDJES et Drajés – et la nomination de référents de la continuité éducative dans chaque service déconcentré permettent de développer les collaborations entre les différents acteurs éducatifs, d'approfondir les relations avec les parents et de mieux tenir compte des rythmes, des besoins et des attentes des enfants et des jeunes sur les plans moteurs, psychologiques et cognitifs.

Enfin, des moyens budgétaires sont accordés spécifiquement à l'accompagnement des collectivités territoriales souhaitant mettre en œuvre des actions locales de continuité éducative, à hauteur de 3,4 millions d'euros.

ENCOURAGER ET DYNAMISER LES COLONIES DE VACANCES

Colos apprenantes

Pendant les temps extra-scolaires, le ministère reconduit l'opération Colos apprenantes dans les colonies de vacances, le versant séjours avec hébergement des Vacances apprenantes. Ces séjours labellisés ont été rénovés avec un fort ancrage des projets pédagogiques dans les approches et les finalités propres à l'éducation populaire (jeux, expérimentations, développement de l'autonomie et des compétences psychosociales, apprentissages de la vie en collectivités, etc.). La recherche d'un plus grand brassage social, culturel et territorial se traduit par un élargissement des publics bénéficiaires jusqu'aux classes moyennes. Ces séjours apprenants impliquent plus étroitement les collectivités dans le suivi des mineurs tout au long de leur parcours, de la préparation du départ jusqu'à la valorisation de leur séjour, au retour. Les animateurs des services jeunesse des communes, les familles et les enseignants sont parties prenantes de l'accompagnement des mineurs dans le choix des séjours et des modalités d'inscription.

NOUVEAU

Pass colo pour faciliter les départs

Le Pass colo prend la forme d'une aide au départ en colonie de vacances pour les enfants de 11 ans dont la famille justifie

d'un quotient familial inférieur ou égal à 1500 euros. Le montant de l'aide, directement déduit du coût du séjour et cumulable avec d'autres aides aux vacances, s'élève de 200 à 350 euros selon les ressources familiales.

Le Pass colo est inscrit dans le Pacte des solidarités porté par la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP). **Doté de 9 millions d'euros pour 2024, avec une montée en charge jusqu'en 2027 (30 millions d'euros),** le Pass colo a vocation à être pérennisé.

Mi-août 2024, 14 000 enfants nés en 2013 ont été bénéficiaires de cette nouvelle aide ; 1 750 organisateurs ont passé une convention avec le dispositif et proposent dans ce cadre 23 000 séjours.

SOUTENIR LE MENTORAT

Plan 1 jeune 1 mentor

Le ministère soutient chaque année plus d'une quarantaine d'associations pour la mise en œuvre de programmes de mentorat. **Cette pratique, qui s'est fortement développée depuis 2021, est désormais un outil incontournable pour l'accompagnement des jeunes.** Une attention particulière est portée à certains publics ayant davantage de besoins : jeunes en quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans des zones de revitalisation rurale, jeunes réfugiés, jeunes sous main de justice, jeunes en situation de handicap, etc. Le mentorat propose des objectifs variés, pouvant évoluer en fonction de leurs besoins : appui à l'insertion professionnelle, à l'orientation universitaire, à la création d'entreprise, etc.

FOCUS

L'évaluation du plan 1 jeune 1 mentor

Le plan 1 jeune 1 mentor fait l'objet d'une évaluation de grande ampleur depuis le début de l'année. Cette évaluation, conduite par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, a vocation à caractériser la diversité des dispositifs de mentorat et des publics accompagnés, à comprendre le rôle des structures chargées des programmes de mentorat et enfin, à mesurer les effets du mentorat.

NOUVEAU

Le mentorat en lycée professionnel

Conformément aux annonces du président de la République sur la réforme de la voie professionnelle, une déclinaison du plan 1 jeune 1 mentor à destination des jeunes en lycée professionnel est proposée dès cette rentrée, par l'intermédiaire d'un mentorat dit « de filière » (mise en relation entre un mentor et un jeune mentoré issus de la même filière professionnelle).

Pour cette première année de mise en œuvre, les filières mobilité, énergie et numérique ont été identifiées. Les lycéens professionnels d'autres filières peuvent toutefois se rapprocher des associations déjà soutenues par l'État proposant des programmes de mentorat pour ces jeunes.

FOCUS

Le mentorat en 2023

- **160 000 jeunes accompagnés** par des associations subventionnées pour mettre en œuvre des programmes de mentorat.
- **90 % des jeunes très satisfaits ou plutôt satisfaits** du programme de mentorat dont ils ont bénéficié.

Source : rapport d'activité 2023 du Collectif Mentorat

22 Encourager la mobilité européenne et internationale

L'ESSENTIEL

- La France est le premier pays d'envoi en mobilité dans le cadre du programme Erasmus+.
- 48 % des établissements français disposent d'au moins un partenariat scolaire actif avec un établissement étranger.
- Les lycéens des voies générale et technologique peuvent obtenir une **mention mobilité européenne et internationale sur leur diplôme du baccalauréat**.
- En septembre, le site **Découvrir le monde !** (www.decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr) permet de mieux s'informer sur les opportunités de mobilité.

VALORISER LA MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES JEUNES

L'expérience de la mobilité internationale, en cadre scolaire ou non, est un soutien essentiel pour la formation de citoyens actifs et ouverts sur le monde, ainsi qu'un levier incontournable pour l'acquisition de compétences linguistiques et transversales. **Elle facilite la poursuite d'études supérieures à l'étranger et l'insertion professionnelle des jeunes.** L'égal accès des jeunes à ces opportunités est donc une priorité.

Les lycéens des voies générale et technologique intéressés par une période de mobilité européenne et internationale bénéficient depuis la rentrée 2022 de nouveaux dispositifs facilitant leur mobilité individuelle :

- **en 2^{de},** les notes et appréciations attribuées à l'élève par son établissement d'accueil en mobilité peuvent être prises en compte par le conseil de classe de son établissement d'origine ;
- **en 1^{re} ou un peu en amont (fin de 2^{de}),** l'élève qui effectue une mobilité d'une durée minimale d'un mois dans le cadre du programme Erasmus+ ou dans le cadre du programme de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj) peut prétendre à une mention mobilité européenne et internationale sur son diplôme du baccalauréat ;

• **en 1^{re} et terminale,** les candidats au baccalauréat dont la mobilité a un impact sur leur présence aux épreuves du premier groupe peuvent être autorisés à présenter une épreuve de remplacement lors d'une session ultérieure.

Dans la voie professionnelle, pour le baccalauréat professionnel depuis 2014 et le brevet professionnel, le brevet des métiers d'art et le CAP depuis 2019, une épreuve facultative permet de reconnaître le facteur d'attractivité professionnelle qu'est la mobilité effectuée par un candidat. Par ailleurs, toute mobilité des élèves et des apprentis donne lieu à la délivrance d'une attestation par l'établissement (EuroPro, Europass Mobilité ou MobilitéPro).

La mobilité permet aussi d'apprendre hors de l'école, dans le cadre d'un parcours d'engagement et de formation citoyenne. Les activités d'échanges de jeunes proposées par l'Ofaj et par le programme Erasmus+, mais aussi les chantiers internationaux, permettent aux jeunes à partir de 13 ans de vivre des expériences interculturelles qui renforcent leur autonomie, ainsi que leurs compétences sociales et linguistiques. À partir de 18 ans, des mobilités d'engagement plus longues sont possibles, notamment grâce au Corps européen de solidarité, qui propose des missions d'engagement de deux à douze mois.

FOCUS

Les principaux programmes de mobilité

- **Le programme Erasmus+**, dont l'objectif est de soutenir le développement éducatif, professionnel et personnel dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, permet de financer des actions de mobilité des personnels, jeunes et apprenants.
- **Les traités signés avec l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie** favorisent les partenariats scolaires entre académies et établissements scolaires, ainsi que des mobilités d'élèves, tout particulièrement dans le cadre des **sections Abibac, Bachibac et Esabac**.

Les 190 000 mobilités de jeunes mises en œuvre par l'Office franco-allemand pour la jeunesse et ProTandem, l'agence franco-allemande pour les échanges dans l'enseignement et la formation professionnels, renforcent l'apprentissage de la langue du partenaire.

NOUVEAU

Afin d'informer tous les jeunes et de les guider parmi les divers programmes, dans et hors du cadre scolaire, **le site Découvrir le monde ! fait peau neuve** en septembre. Il propose des ressources, un moteur de recherche et des témoignages.

PROMOUVOIR LA MOBILITÉ DES PERSONNELS

La promotion de la mobilité européenne et internationale pour former les enseignants et personnels éducatifs, dont les animateurs socio-éducatifs, est aussi une priorité. **Cette ouverture à l'international développe l'esprit critique, stimule la recherche et favorise l'évolution des politiques éducatives.**

L'action eTwinning, financée par le programme Erasmus+, permet aux enseignants des 1^{er} et 2^d degrés et de la voie professionnelle de 46 pays de mener des projets collaboratifs à distance avec leurs élèves et d'autres classes en Europe ou au-delà, et de trouver des partenaires pour monter ou participer à des projets Erasmus+. En France, l'action eTwinning est mise en œuvre par Réseau Canopé, qui fournit un soutien pédagogique et technique aux enseignants inscrits sur la plateforme. Elle offre de nombreuses formations en ligne et en présentiel, en France et en Europe.

De nombreux programmes de mobilité sont proposés aux professeurs, notamment par France Éducation international (FEI), opérateur pivot du ministère pour la coopération en éducation :

- des stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel de deux semaines sont proposés en allemand, anglais, espagnol, chinois, arabe ou portugais ;
- le programme Codofil offre la possibilité d'enseigner une à deux années en Louisiane ;
- des séjours professionnels de quinze jours permettent des échanges de bonnes pratiques pédagogiques entre collègues et la mise en place de partenariats inter-établissements.

Par ailleurs, **le programme Jules Verne** propose aux enseignants d'effectuer une mobilité internationale en vue de participer à un projet de coopération éducative bilatérale et d'approfondir leurs compétences linguistiques.

Plusieurs programmes mettent en œuvre l'échange de professeurs français et allemands (Élysée Prim, programme d'étude pour les professeurs d'histoire-géographie, échange d'enseignants et formateurs de la voie professionnelle).





education.gouv.fr